



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

1085.a
2
H

LE
TRESOR
DES SECRE-
TAIRES.

*Auquel est compris la maniere de com-
poser, & escrire toutes sortes d'Epi-
stres ou Lettres Missives. Et des plus
excellens qui ayent escrit de nostre
temps.*



A T O V R S,

Chez SEBASTIEN MOLIN,
Libraire & Imprimeur.

M. D. XCVIII. h



A M O N S E I G N E V R

le Baron de Courten-vaut

S. De Souuré, &c.

M Onseigneur vous faites veoir a tout le monde que les armes estant en vostre main dès vostre n'aissance vous ne voulez quelles y soient sans ame. Et pourtant vous chérissiez les lettres affin de vous égaler en valeur & science pour estre autant mesléés affaires que grand aux exploits de guerre. Et pource que le moyen de ren cōtrier en ce qui est des conseils du mōde se pre-

A ij

*sente és lettres diuerses ou se
 voyent les fortunes de tous,
 mettant celles cy en lumiere ie
 les vous presente attēdās qu'a-
 uec le temps ie vous offre ce que
 ie vous ay vouë de plus auan-
 tageux le peu sera pour vous
 faire veoir le desir que i'ay de
 vous faire tres-humble serui-
 ce. Et ie desire qu'il vous soit
 autant agreable que de sīce-
 re affection ie le vous apporte
 en signe que ie suis.*

Vostre tres-humble serui-
 teur, S. Molin.



AVX LECTEURS

SALVT.

Combien que plusieurs
ont escrit graues &
excellentes Misiues,
si ay pris hardiesse de
faire & recueillir des
bons Autheurs, ce pe-
tit auure: Non toute fois que ie me vueil-
le presumer, escrire plus grauement, ou
en meilleurs termes. Au contraire i'ay
faict ainsi qu'une Abeille, laquelle a-
masse les meilleures & plus odorantes
Fleurs, pour faire la Cire: Ainsi ay-ie
fait tirant de tous bons Orateurs, ce qu'il
m'a semblé seruir pour l'utilité au pu-
blic, n'ayant le vulgaire ignorant, lequel
veut dresser Misiues, nullement affaire
de tels Orateurs, & si hautes matieres,
ains seulement un petit commencement
pour faire cognoistre leurs affections &

A iij

volonté, encores qu'il se trouuera icy
pour rescrire à toutes sortes de personnes,
auec la maniere de faire toutes succep-
tions sur les Missiues que tu voudras ad-
dresser soit au Pape, Empereur, Roys,
Roynes, Princes, & Princesses & tous en
particulier) sous la douce correction de
tous bons Secretaires, pour rendre un cha-
cun diligent Lecteur, au adioustant le don
de sa naturelle grace, honnesté & expert
Secretaire, digne de meriter & acquerir
la beneuolence de ceux qui au besoin peu-
uent donner secours à leurs bien-meritans
seruiteurs, lequel i'ay voulu estre brief
& succinct: car d'autant sera il plus fa-
cile à rememorer, plus leger à transporter
& de moindre coust qu'autres ceuures.
Suppliant le Lecteur, receuoir ce mien pe-
tit labeur de bonne part.



L A.

LA MANIERE DE DIC-
ter & Ecrire toutes sortes de
Lettres Missiues, tant par respô-
se qu'autrement.

*De l'inuention d'icelles, & de la manie-
re qu'il cōuient tenir en la Suscription,
des Missiues.*

INVENTION d'EScri-
Lre Epistres & Missiues,
fut premier en vsage en
la Ville de *Memphis*, &
pour tesmoignage, *Lucanus*, ancien
Poëte dit ainsi *confitur bibula Mēphis
charta papyro*. Mais pource que la
Suscription de la Missiue est d'im-
portance, d'autant qu'en icelle les
personnes sont diuersement hon-
norees, selon leurs tiltres & quali-

A iiij

rez nous en ferons mention par le menu en ce Chapitre. Car là où il est question de l'honneur d'un tiers, l'Homme y doit estre fort aduisé, d'autant que les hommes reputent à deshonneur & offence, de n'estre honnorez es escrits, ou selon leur merite, ou selon qu'ils presument & pensent meriter, estans parauanture indignes de n'auoir l'honneur qu'ils appetent. Il faut donc bien aduiser que la suscriptiõ de la Missiue soit bien faicte : car elle est la premiere qui s'offre au lisant, & par laquelle l'homme entre en la grace ou disgrace de celuy auquel on escrit. Et afin qu'on ne s'abuse pas en cecy, nous adiousterons par le menu & distinctement les suscriptiõs à toutes qualitez d'hommes, auxquels on peut escrire. Mais faut bien prendre garde de faire la suscription brefue, pource que c'est vne chose laide & mal seante de réplir par dehors, toute la Missiue d'escritu-

re. Je serois d'avis quelle ne passast deux lignes, sans le nom de la ville où on enuoyé la Missiue. Les suscriptions qu'on adresse à la sainteté, doiuent estre telles.

A nostre tres-sainct & bien heureux Seigneur. Pie V I. Pape de Rome.

Au souuerain Pontife. Clement V I I I. nostre Seigneur. Au tres-grand Pontife, &c.

Missiues adressees à l'Empereur, pourront estre en ceste maniere.

A tres-inuincible Empereur Maximilian, second de ce nom.

A l'Empereur Maximilian tres-puissant & tres inuincible.

A César Maximilian tousiours Auguste.

Au grand & souuerain Empereur des Chrestiens, Maximilian second.

Au tres inuincible Empereur Maximilian second, Monseigneur.

Et qui luy vouldroit donner tous les tiltres qu'il s'attribue tant des Royaumes que des Duchiez, on

A v

diroit ainsi.

A Charles par la grace de Dieu Empereur des Romains, Roy de Germanie, de Castille, du Liege, d'Arragon, de l'une & de l'autre Sicile, de Hierusalem, de Hongrie, de Dalmacie, de Croatie de Nauarre de Grenate, Tholède: de Valence, Galice des Maïorques, d'Isipali, de Sardaigne de Cordoue de Corse, de Duricie, Gienne, d'Algarbe, d'Algazir, de Gibeltar, des Isles de Canarie, des Indes, & de la Terre ferme, de la Mer Occeane, &c. Archiduc d'Autriche. Duc de Bourgongne, de Lorraine, de Brabant, de la Syrie, de Corinthie de Carmil, de Limbourg, de Luxembourg, de Gueldre, de Calabre, d'Athener, de Nepartie, de Vuitemberg, &c. Conte de Spruch, de Flandres, de Tirol, de Barcelonne, d'Artesie, de Bourgõne: Palatin d'Annone, d'Holande, de Zelande, de Ferret, de Chiburg, de Namur, de Rosillon, de Cerisfamie, & de Zutphani, Lantgraue d'Al-

*fatie, Marquis de Bourgonie, d'Oristan,
de Garian, du Sacré Romain Empire
&c. Prince de Sueue, de Catalongne, &
d'Asture, &c. Seigneur de Frise, de la
marche Sclauonique, de Pordon, de Bis-
caye, des Moutines, des Salines, de Tripo-
li, de maclime, &c.*

Les suscriptions des Lettres qui
s'adressent au Roy de Frâce, doi-
uent estre ainsi qui s'ensuit.

*Au tres Chrestien, & tres invincible,
Henry quatriesme Roy de France & de
Nauarre.*

A sa Majeste tres chrestienne.

*Au Roy tres chrestien, de France &
de Nauarre, Henry iiij. Mon souue-
rain Seigneur, A Henry quatriesme,
tres chrestien, tres puissant tres magnani-
me Roy de France & de Nauarre, Mon-
seigneur souuerain.*

A la Royne.

*A ma souueraine Dame la Royne de
France.*

*Quád à celles du Roy d'Espagne,
elles doibuent estre couchees ainsi*

A v j

qu'il s'ensuit.

*Au haut & puissant Roy Catholique
d'Espagne, Philippe, &c.*

*Au Serenissime & tres invincible Phi-
lippe d'Autriche, Roy Catholique, &c.*

Au sereniss. Roy d'Esp. Philippe d'Aust.

A l'invincible Roy Catholique d'Espagne.

Au Roy d'Espagne mon Seigneur.

Il faut noter, que quand on escrit,
au Roy Catholique, sans autre cho-
se, s'entéd le Roy d'Espagne, pour-
ce que cét ajoint & tiltre de Catho-
lique, a esté acquis des Roys d'Es-
pagne, par les guerres qu'ils ont eu
contre les Mores, de maniere qu'il
leur est comme hereditaire, com-
me le tiltre de Tres-chrestien aux
Roys de France, lequel ils ont gai-
gné par leurs armes & admirables
proësses à l'encôtre des infidelles,
ennemis de la foy Chrestienne.

On dône au Roy d'Espagne divers
tiltres de ses Royaumes côme nous
avons dit cy dessus de l'Empereur.

On peut suscrire en ceste manie-

re à la Royned'Espagne.

A la Serenissime Royned'Espag. Mad.

*A tres-haute & serenissime Dame
la Royned'Espagne.*

On dōne ordinairement aux Cardinaux deux tiltres, conjoints ensemble à sçauoir tres-illustre & tres reuerend: Mais suiuant la coustume obseruee en Cour on met aucunes fois vn autre, au commencement de l'inscription, pource que les Secretaires disent, que quand le Cardinal est de sang & race noble, au moyen de ses predecesseurs, & des hommes illustres de sa maison, on doit escrire. *A tres illustre, & puis tres reuerend* tel, mōstrant quasi que le tiltre de tres illustre luy est propre, encores qu'il ne fust Cardinal. Mais si le Cardinal n'estoit noble de race, ains paruenir par sa vertu à ce haut degré, s'il dōnoit splendeur à sa maison, la rendant illustre on doit escrire.

A tres reuerend & tres illustre, &c.

Pource que par le moyen du tiltre Ecclesiastique, la maison acquiert le tiltre d'illustre & de Noble.

Suscription à un Cardinal.

A Monseigneur le tres illustre & tres reuerend Cardinal, &c.

A Monseigneur l'Illustriſſime Cardinal de Bourbon.

Au Cardinal Orſin, mon Seigneur & maistre tres-honnoré.

A tres reuerend & tres-illustre Cardinal Innocent Cybole, mon Seigneur & tres singulier maistre.

Les ſuscriptions des Lettres Miſſiues que l'on enuoye aux Ducs doiuent eſtre telles.

A tres illustre & tres excellent Seigneur, le Duc, &c. Mon tres-honnoré maistre.

A Monseigneur le tres illustre & tres excellent, &c. A Sereniſſime & tres excellent Seigneur Charles Emanuel, Duc de Saouye, &c. Mon maistre & Seigneur.

Il faut noter que le tiltre de Serenissime se donne à ce Duc, pource à n'ô aduis, qu'il est parent du Roy de France, ou pource que son estat est semblable à vn Royaume, ou bien, pource qu'il pretend la Seigneurie de certains Royaumes, qui appartenoyent à ses Ancestres, ou par acquisitiō faicte, ou par la conionctiō de femmes de Royal estoc, qui sont entrees en ceste maison là, par Mariages.

Ce tiltre mesme se donne au grād Duc de Toscane, & à quelques autres d'Italie. Il se peut aussi donner aux Princes du sang Royal de Frâce.

Suscription à un Marquis.

A Mōseigneur le tres illustre Marquis, &c. Mon tres-honoré maist.

A mon tres illustre & tres honoré Seigneur le Marquis, &c.

A l'Illustissime Seigneur, le Seigneur, &c.

Suscription à un Comte.

A l'Illustre Seigneur, Monseigneur

le Conte, &c.

A tres illustre & tres excellent Seigneur mon Seig. le Conte, &c.

A Monseigneur & maistre, l'illustre Conte de, &c.

A vn Cheualier.

A Monsieur, Monsieur le Cheualier tel, Seigneur, &c.

A tres reuerend Seigneur tel Cheualier de Rhodes.

A l'excellent & honoré Seigneur, le Seigneur dom Anthonio Liuiio, Cheualier de Saint Lazare. Pource qu'aux Cheualiers de ceste religion là, s'adonne le tiltre de Dom, pourte qu'ils sont Prestres & non moynes, ou Religieux, comme ceux de Rhodes.

A vn Docteur.

A Monsieur, Monsieur, tel, excellent Docteur aux Loix.

A l'excellent Docteur aux arts, tel Medecin, &c.

A l'excellent Iurifconsulte, &c.

A vertueux & excellent Docteur
& Che-

& Cheualier, tel, &c. Seig. &c.

Au Duc de Venise.

Au Serenissime Seigneur, le Seigneur Pierre-Lauerdan, Prince de Venise,

A la Serenissime & haute Seigneurie de Venise.

Aux tres illustres & tres-excellents Seigneurs Chefs du grand & haut Conseil de dix.

Aux Gentils-hommes de Venise.

A tres Noble & tres excellent Senateur le Seigneur Ierosmo Grimani, Procureur tres-digne de S. Marc.

A mon tres honnoré Seigneur, le Seigneur Pietro Nani.

A tous Gentils-hommes.

Il faut noter qu'en escriuant à un Gentil-homme, ou souscrit volontiers la Missive, mettant seulement le nom de sa Seigneurie, a ceste maniere. A Monsieur, Mōsieur de la Valce. A Monsieur, Monsieur de la Forest: Et s'il a quelques au-

tres qualitez, on les y adiouste en
 ceste maniere. A Monsieur, Mon-
 sieur, tel, Gentil-hôme de la cham-
 bre du Roy, ou Escuyer d'un tel
 Prince. [taine.]

A Vertueux & genereux Capi-
 A Mōsieur M. le Cappitaine de.

A Tresillustre & tres excellent
 Seigneur, le Seigneur tel, General
 de l'armee de Mer des François.

A un Archeuesque.

A tres reuerêd & tres illustre Sei-
 gneur, Mōseigneur l'Archeuesque.
 A tres illustre & tres reuerend Sei-
 gneur, Monseigneur de la Guelle,
 Archeuesque de Tours.

A reuerend Seigneur, Monsei-
 gneur l'Euesque de, &c. A Mon-
 seigneur le tres reuerend & tres il-
 lustre tel, Euesque de.

A un Abbé.

A Reuerend Pere & Seigneur
 Monseig. l'Abbé de, &c. A Mōsei-
 gneur l'Abbé, &c. selon la qualité
 de l'Abbé & de l'escriuant.

A vn Chanoine.

A Monsieur Monsieur tel, Chanoine de S. Gatien de Tours.

A vn Prestre.

A Mefire Anthoine, &c. ou à Monsieur.

A vn Religieux.

A Monsieur le reuerend pere, tel tres-excellent Theologien & Predicateur, de l'ordre de S. Dominique.

A vn Soldart.

A vertueux & hardy tel, comme frere & amy.

A vn Marchand.

Au Sieur tel, marchād de Tours.

A Monsieur tel, marchād de Lyon.

A vne Communauté.

A l'excellente & honorable Cōmunauté.

Aux deputēz d'une Communauté.

A Messieurs les deputez, &c. Aux genereux & sages seigneurs les deputez.

A vn Secretaire.

A Monsieur tel Secretaire d'un tel Duc ou Prince, &c.

A un Artisan.

A maistre Anthoine, tel, mon bon amy, & comme frere.

A un Pere & Mere.

A Monsieur mon pere, &c. A mon tres cher honnoré pere, &c.

A ma chere & tres-honnoree mere, &c. *A une Religieuse.*

A la venerable mere, sœur Lucrece, comme sœur, au monastere de saincte Claire. On a de coustume de donner aux femmes mariees les tiltres qu'on donne à leurs Maris, pource qu'elles prennent leur dignité & splendeur de l'homme qui est leur chef. Mais quand on suscrit les Missives adressees aux grâdes Dames, s'il advient de faire mention de leur maison, & de celle de leur mary, on met le furnô de celle de son Pere avant celle de son mary: ce qui s'observe aussi és Dames de mediocre fortune, & des gentilles femmes illustres. Or il faut éviter sur tout les tiltres qui tien-

nententierement du Latin, comme colendissime, bonissime & tels autres de mesme.

*De la diuision des Lettres Missiues,
& de ses parties.*

TO V T E S les Missiues de quel que sujet qu'elles puissent estre, se peueût diuiser au pl^r en cinq parties, & au moins en trois, sous lesquels Genres, sont cōprinſes les causes, à sçauoir du demonstratif, du deliberatif, & du Iudiciel, veu que le deliberatif cōprend les matieres presentes, pource que les vertus, les persōnes & mille autres choses se loient. Au contraire, les vices & les meffaits, qui regnent entre les hōmes se blasment. Le deliberatif comprend l'aduenir, attendu que no^r auōs besoing de cōseil & puis d'election. Le Iudiciel regarde le passé, pource qu'il traite des meurtres, rapines, larcins, des discordes & autres semblables choses qui sōt portees en iugement, enquoy con-

fistel l'accuser & le defendre. Nous dirons donc que toutes les lettres & Missiues tōbent sous vn desdits genres: & que sous le deliberatif^e que les Latins appellent *Suasorium*. suadent, est comprinse la conciliation, l'exhortation, la dissuasion, la demande, la consolation, la recommandation, l'aduertissement & l'aymer, ou l'amatoire. Sous le demonstratif se met la descriptiō des personnes, des Païs, des champs. des forteresses, des iardins, des montagnes, des tēpestes, des voyages, des banquets, & d'autres telles choses. Sous le Iudiciel est traictee l'accusation par quelles affectiōs se peut mouuoir & induire celuy, auquel on escrit. Et pource faire on doit lire quelque Rhetorique: car nous pouuōs exorter autrui, & tirer nos conceptions de la loüange, de l'esperance, de la crainte, de la haine, de l'amour, de la commiseration & compassion; de l'emulation, de l'attente, des exemples & des prie-

res. Et pour donner lumiere à ceux là qui defirent ſçauoir, ie dy que la loüange , nous pouuons exhorter aucun par deux points, l'vn par la choſe, l'autre par la perſonne qui ſeloüe: Par la choſe, ſi nous difons qu'elle eſt magnifique , glorieuſe, rare, nouuelle & excellente. Par la perſonne. ſi par parolles d'artifice nous nous eſtendõs es choſes deja faites au parauant par celuy auquel on eſcrit , le loüant de la maniere, du lieu, & du temps, auquel il les a faites. Nous ferons le ſemblable és autres parties que nous auous dit cy deſſus. Et pource que nous auõs dit qu'on exhorte à ioye & à douleur, venant maintenāt à la miſſiue de l'exhortatiõ à lieſſe & ioye, nous ferons en forte que la premiere partie plainte, la deſenſe, l'inuectiue & ſemblables choſes. Nous pouons à ces trois adioindre vn quatriefme genre, lequel comprend la lettre narratoire, celle d'aduis celle

pour resiouir, & gratulatoire, celle pour se lamenter, celle pour com-
mettre, ou de cōmission, celle pour
louier, l'officieuse, la facetieuse &
plaine de rīsee, & autres sēblables
desquelles nous donnerons cy a-
pres quelques exemples en premi-
er lieu pour exhorter, & pour dis-
suader.

Exhorter, est vne maniere de
persuader, avec raison, prieres &
blandices, & se diuise en deux es-
peces. L'vne à pour fin l'allegresse,
l'autre la douleur, attēdu que l'hō-
me se sert de l'vne, quand il veut
induire & esmouuoir l'esprit hu-
main, à l'exhortatiō des choses qui
luy resultent à honneur, & par cō-
sequent à allegresse: & de l'autre,
quand il le veut inciter à se facher
& contrister du mal. comme l'on
verra plus outre.

Et pource qu'à exhorter il est ne-
cessaire de mouuoir les affections,
il faut que l'escriuant considere la
nature

nature de noz esprits, la diuersité des entredemens, & de la lettre cōtienne paroles, par lesquelles nous acquerions la bien-veillance & l'amour de celuy auquel on escrit par la chose mesme à laquelle no^r l'exhortons, luy montrant le grand profit & honneur qu'une telle chose luy peut apporter. Mais exhortant à douleur & desplaisir, par un mauuais accident aduenu en public ou en particulier, nous acquerons l'amitié & bien veillance, par la mesme chose montrant comme il est iuste de nous douloir & contrister d'une telle calamité : & ceste douleur doit estre commune à tous les bons, cōme pour exemple, si nous exhortōs le sieur Ribou de s'adonner aux vertus, qui est le propre de l'exhortation à la ioye, nous dirons. Il n'y eust oncques aucune chose, qui apportast plus grād profit au public & au particulier, que faict la vertu, par laquelle l'hō-

B

me donne accroissement non aux choses particulieres, mais aussi aux publiques, maniant l'Estat. On voit bien par cet exemple, qu'en ceste premiere partie, nous pratiquons amitié & faueur à l'endroit de l'amy par la chose mesme, à laquelle nous le voulõs exhorter: Au contraire si nous voulons exhorter à la douleur nous ferons le mesme, disant ainsi.

Estans tenuz & obligez de toutes nos forces apres la Religion, à la Republique, par laquelle nous deuons non seulement nous resiouir és heureux euenemens, mais aussi nous douloir & facher en ses aduersitez, & espandre nostre propre sang, quand il en est de besoin, i'ay pensé estre cõuenable à vn tresbon citoyen de vous exposer noz calamitez, & vous exhorter à pleurer nos miseres lesquelles, à ce que ie voy, sont infinies.

Dissuader est le cõtraire de per-

suader ou exhorter à quelque chose, combien qu'il y ait difference de l'exhorter ou persuader, comme nous dirons plus outre. On dissuade aussi par les mesmes poincts ou chefs que se faict l'exhortation monstrant que comme en ce genre la reüssira tout bien, de cest autre aduiendra tout le cõtraire: nous appellons celà, desconforter, & à deux especes à sçauoir suader & dissuader l'amy de la douleur & facherie. En la lettre dissuasiue de liesse & ioye, nous ferõs qu'en premiere partie, en laquelle nous proposerons aux yeux de nostte amy, comme luy sert peu d'estre enclin à seresiouir de chose peu hõnorable & dommageable, nous nous efforcrons de luy demonstrier, que c'est vne chose qui tourne à des-hõneur & detrimẽt, par les meilleures raisons qui nous tõberont sous la plume. Comme pour exemple, si nous voulions dissuader vn Seigneur, de

B ij

se deporter de l'alegresse, qu'il a pource que le tiran à occupé sa ville, disant ainsi.

Nos Ancestres disoyent , qu'à l'homme de bien, & de cœur sincere il n'y a chose plus des-honneste, ny plus dommageable, que se resjouir de la ruine de sa Patrie , comme aucun en l'à secourât, s'acquiert gloire immortelle, ainsi en l'offençant, il est reputé pour vn homme indigne de vie , & chacun ayant quelque esprit & iugement, le blasme, attendu que celuy qui nai st libre, doit cōseruer sa liberté, & n'estant libre, doit tascher de se faire libre , & s'exempter de seruitude, pource que la liberté est la pl^e douce & agreable chose du monde.

Mais en le dissuadant de la douleur à laquelle nous le voyons obstinément tourné la premiere partie luy mōstrera le grand des-honneur & domnage que c'est de manifester la douleur de son esprit,

estât spécialement vne vertu à l'hō-
me sage, de demeurer ferme & con-
stant aux aduersitez. Et pour exem-
ple, si ledict Sieur se fachoit que le
Tyran eust esté tué, nous le conso-
lerons escriuant ainsi.

Tout bon Citoyen doit aimer,
non seulement la republique & le
bien cōmun, mais aussi doit le pour
chasser, & deffendre la Republique
de tout son pouuoir, voire mesme
espādre (estant de besoin) son pro-
pre sang pour elle, en l'occasion: &
qui faict au contraire merite d'estre
puny.

De recommander.

Recommander, est mettre en la
main d'un amy auquel on se fie, ou
la personne, ou la chose qui est chē-
re, & principalement soy-mesme,
les amis, la patrie, les parens, les ser-
uiteurs, & les choses que estās meuz
de l'affection nous auons accoustu-
mé de recommander, afin quelles
seçoiuent honneurs, dignité, salut,

B iij

& finalement tout bien. Ce qui se diuise en deux especes, l'vne pour obtenir grace, l'autre pour despescher quelque affaire, ceste seconde partie se diuise en deux autres especes, l'vne ciuille & l'autre criminelle.

Quand on recommande, il faut auoir l'œil à trois personnes à scauoir à nous qui recommandons, à celui auquel nous escriuons, & à cest autre qui est recommandé de nous, & finalement nous deuons considerer qu'elle est la chose que nous recommandons.

Quand à nostre personne, nous persuaderons en remonstrant à celui auquel on escrit que les occasions qui nous ont meu à luy recommander aucun sont iustes, grandes & en nombre, & qu'il merite pour les seruices receuz de nous, ou que nous le recommandons à cause de l'estroite amitié & familiarité ayant esté entre noz peres & Ancestres,

& les siens, ou pource que le recômandé est nostre parent & alié, ou à cause d'un autre fort aymé de no^r ou pource que celuy que nous recommandons est pourueu d'une si grande modestie, bonté, doctrine & mœurs, qu'il merite, pour telles bones parties qui sont en luy estre par nous recommandé de toutes l'affection de cœur.

Il faut noter que les François n'ont accoustumé de parler par toy, ou tu ainsi que plusieurs autres nations que nous appellons estranges & barbares reserué en l'art de pratique & Chancellerie, en certains cas qui ne sont propres en fait de Missives: Et en cela il est monstre combien l'honneur, l'amour, la douceur & humanité, reuerence & honneur que le Peuple François a accoustumé auoir & porter l'un à l'autre, mesme en escriuât ou parlât à leurs ennemis estrangers. Toutesfois ie ne pretens me contraindre, par rei-

gle ou autrement, vser de vous, ou
 roy, veu que plusieurs braues Ora-
 teurs ont vſé de vous & roy indiffe-
 remment ainsi que bon leur à sem-
 blé, en obseruant (comme ie puis
 cōiecturer) la perfection de la lan-
 gue Latine. Et semblablemēt le Pā-
 pe, le Roy, le Iuge Royal, & autres
 tels personnages, combien que leur
 personne soit singuliere, vsent de
 ses termes. Nous disons, nous vou-
 lons. Et la cause c'est que ils ne font
 ne dient rien sans conseil.





LA MANIERE D'EXOR-
TER EN FORME D'O-
R A I S O N.

Remierement, mōstrez
P vous Religieux enuers
Dieu, non seulemēt par
oblations & sacrifices,
mais aussi en gardāt les sermens que
vous ferez. L'vn denote abondan-
ce de richesses : par l'autre est co-
gneuē la bōne foy & preudhōmie.

Honorez tousiours Dieu. Et
soyez deuotieux , & obeissant aux
Loix.

Soyez tel enuers vos parens, que
voudriez vos enfans, quand en au-
rez, estre enuers vous.

Exercez vostre corps non seule-
ment pour vous rēdre robuste, mais
aussi sain & dispos : ce pourrez fai-

B v

re, mettant fin au travail, lors que pouuez encotes traualler.

Ne soyez desmesuré en vostre ris, ny trop audacieux à parler : l'un est signe de folie, l'autre d'outréculdance.

Ce qui est deshonneste à faire, ne l'estimez honneste à dire.

Prenez coustume de vous monstrier nō triste devisage, car l'on penseroit que le feriez par orgueil : mais pensif & taciturne, qui est l'office d'un homme prudent.

Il n'y a rien qui plus conuienne, que d'estre net & propre, modeste, iuste, & temperant : toutes lesquelles choses me semblēt merueilleusement seantes aux ieunes gens.

Ne pensez pas faisant quelque meschant acte, le pouuoir celer : car combien qu'il ne vienne à la congnissance des autres, si en aurez vous tousiours le remors en vostre conscience.

Craignez Dieu,
Honnorez vos parens,
Reuerez vos amis,
Obeïſſez aux Loix.

Prenez hōneſtement vos plaiſirs.
Car la recreation honneſte eſt bon-
ne, & au contraire treſpernicieufe.

Fuyez les calomnies des hommes,
iaçoit qu'elles ſoyent faulſes: d'au-
tant que la plus part du mōde igno-
re la verité, & ſe gouuerne par opi-
nion.

Tout ce qu'entreprendrez, faites
le, comme ſ'il deuoit venir à la con-
gnoiſſance d'un chacun : car iaçoit
que pour aucun temps le teniez ſe-
cret, ſi ſerez vo⁹ à la fin deſcouuert.

Vous ſerez bien eſtimé en ne cō-
mettrāt les choſes, que reprendriez
és autres ſ'ils les faiſoyent.

Si vous eſtes conuoiteux de ſça-
uoir, vous deniendrez ſçauant.

Vous cōſerueriez ce que ſçaurez
par l'exercer, & le rememorcr ſou-
uent. Ce que vous ignorez, l'appren-

B vj

drez des sçauans. Car il est autant laid de n'apprendre quelque bonne chose quand on l'oït que de refuser de son amy vn don honnesté quand il se presente.

Occupez le temps, quand serez de loysir, à apprendre : & escoutez volôtiers les sçauans: par ce moyen entédrez facilement ce que les autres ont inuenté à grand difficulté.

Preferéz le sçauoir à l'argent: l'un s'en va incontinent, l'autre demeure tousiours. Car entre tous les biés la sagesse seule est immortelle.

Ne soyez paresseux d'aller és pais loingtains, pour apprendre de ceux qui ont le bruit d'enseigner quelque bonne chose. Ce seroit honte que les marchans nauigassent tant de Mer pour s'enrichir, & que les ieunes gens ne voussissent travailler par la terre, pour rendre meilleurs leurs esprits..

Soyez en vos mœurs humain, & affable en parole. L'Hóme humain

salüe volontiers ceux qu'il rencontre & l'affable deuise avec eux familièrement.

Rendez vous à chacun agréable s'il est possible : & vous accointez seulement des bons. En ceste maniere euiterez la haine des vns , & aurez la bonne grace des autres.

Ne hâtez trop souuent avec mesmes personnes : ny parlez trop longuement de mesmes matieres : d'autant qu'on s'ennuie de toutes choses.

Accoustumez vous volontairement à endurer, à fin de le pouuoir mieux faire quād y serez contrainct.

Abstenez vous de toutes choses esquelles il n'est honnesté d'occuper son esprit, comme d'estre trop conuoiteux de gaigner, de cholere, volupté, & de tristesse. Ce qui vous sera facile, quand vous estimerez gaigner, acquerant plus tost honneur que richesse : quand vserez de cholere enuers ceux qui vous offensent, comme voudriez qu'en en

vlast en vostre endroit, si auiez faill-
ly: quand vous iugerez n'estre seant
de commander à ses seruiteurs, &
s'assugettir aux concupiscences. Fi-
nablement porterez vos aduersitez
plus constamment, regardant aux
infortunes des autres, & considerât
que vous estes homme.

Soyez plus soigneux de garder
vostre parole, que l'argent qui vous
sera baillé en depost. Car il cōuient
aux gens de bien se gouverner tel-
lement, qu'on aye plus de confian-
ce en leur probité, qu'en leur ser-
ment.

Il n'est point moins raisonnable
de se defier des mauuais, que se fier
és bons.

Ne reuelez vostre secret à per-
sonne, sinon qu'il soit autant expé-
dient à ceux qui l'oyent de le taire,
qu'à vous qui leur dittes.

Quand il vous sera enjoinr de iur-
rer, ce denuez accepter pour deux
raisons: ou pour vous purger de

quelque villain cas, qu'on vous imposeroit : ou pour preseruer vos amis de danger.

Vous ne iurerez de par Dieu à cause d'argët, encores que deussiez bien iurer: d'autant qu'en ce faisant seriez estimé des vns pariure, & des autres auaricieux.

Iamais ne vous faiçtes amy d'hōme, que ne vous soyez premieremēt informé comme il a vsé de ses amis au precedent : & esperez qu'il sera tel en vostre endroit, qu'il s'est porté enuers les autres.

Ne vous rendez trop tost amy, mais depuis que vous serez déclaré tel, perseue'ez iusques à la fin s'il est possible. Car il est aussi peu honneste n'auoir point d'amis, comme de les changer souuent.

N'esprouuez les amis avec dommage: & neâtmoins tentez les quelque-fois. Que pourrez faire, si n'ayant necessité, vous feingnez auoir besoin d'eux.

Communiquez leur les choses que voulez estre congneues, comme si pretendiez qu'elles demeurassent secretes. S'ils les taisent, ne vous en viendra dommage: s'ils les reuelent, lors cognoistrez leurs mœurs & conditions pour vous en garder.

Vous cognoistrez les amis és infortunes qui aduiennent en ceste vie, & par l'ayde qu'ils vous donneront en vos affaires. L'on faict preue de l'Or au feu, & cognoit-on les amis au besoin.

Lors fetez vous le vray deuoir d'amitié, si venez au deuant des prieres de vos amis, & les secourez en temps premier qu'en estre requis.

Pensez n'estre moins indigne d'estre surmonté de biens-faits par les amis, que se laisser suppediter d'injures par les ennemis.

Receuez en vostre amitié non seulement ceux qui ont compassion de vos aduersitez, mais aussi qui ne portent

portét enuie à vos prosperitez. Car plusieurs se trouuent auoir denil de l'infortune de leurs amis, ausquels puis apres portent enuie quand les voyent prosperer.

Parlez souuét de vos amis absens deuant les presens, à fin qu'ils pensent eux mesmes que ne les oublierez quand pareillement seront absens.

Soyez honorablement, & non trop curieusement accoutré: l'un est seant à l'honneur magnifique, l'autre à l'effeminé & superflu en accoutremens.

Ne faictes cas de ceux qui n'ont autre soucy que d'amasser richesses, & n'en peuvent vser: ils sont semblables à ceux qui ont de beaux chevaux, & ne les scauent manier.

Faictes vous riche & ne possédez seulement les richesses, mais aussi mettez peine d'en auoir la fruition. La fruition donc plaisir à ceux qui le scauent prendre: & la possession

sert à ceux qui en peuuent vser.

Estimez vos biens pour deux raisons: l'une pour vous mettre hors de quelque inconuenient: l'autre pour secourir vn homme de bien vostre amy en sa necessité.

Ne vous souciez de la façon de viure excessiue & superflue que tiennent les autres: mais, regardez à la mediocre & temperee.

Ne vous ennuyez autrement de vostre condition presente: ains tâchez de la rendre meilleure.

Ne reprochez à personne la calamité, pour autant que la fortune est commune: & ne sçauons ce qu'il nous aduientra.

Secourés les bons, & leur aydés. Car c'est vn grand thresor que de bien faire aux hommes vertueux, & de les rendre obligés à soy.

Qui faict bien aux mauuais, il ressemble à celuy qui donne à manger aux chiens d'autrui: car ils aboyent apres luy comme aux autres qu'ils

rencōtrent. Semblablement les méchans font iniure & tort aussi tost à ceux qui leur aident, comme à ceux qui leur nuisent.

N'ayez pas moins en horreur les flatteurs, que les affronteurs : car tous deux deçoient fort ceux qui les croient.

Si les amis ne vous delaissent en mauvaises choses, à plus forte raison vous ayderont-ils es bonnes.

Rendez vous familier, & non trop grane, enuers ceux qui conuerferont avec vous : Les seruiteurs à grand peine peuuent porter l'orgueil hautain de leurs maistres : Et toutes sortes de gens s'accomodent volontiers avec les hommes priuez & familiers. Lon vous iugera accointable, si n'estes quereleux, facheux & à tous propos contentieux : si ne résistez rudement à la cholere de vos amis, iacoit qu'ils l'ayent prinse à tort, ains leurs cedez durant l'ire, & icelle passée les repreniez douce-

ment.

Ne soyez graue és choses legieres,
ny legier és choses graues : car tout
ce qui est fait hors saiso, est énuyeux

Ne soyez mal plaisant en faisant
plaisir, cōme il aduient à plusieurs
qui ne scauroient faire plaisir à leurs
amis de bonne grace.

Il est faschenx d'estre querelleux:
& s'estudier á reprendre autrui, ne
fait qu'irriter les personnes.

Gouuernez vous modestement
au boire: mais s'il aduient que soyez
en compagnie, leuez vous premier
que d'estre yure. Car quand l'esprit
est occupé du vin, il ressemble aux
chatottes qui ietté leurs charetiers
en baxelles versent deça & delà, &
vont sans ordre, n'ayant qui les mei-
ne, ainsi est l'ame beaucoup offen-
sée, estant l'entendement troublé.

Proposez vous choses immortel-
les, cōme magnanime: & mortel-
les, vsant modérément des biens
que vous aurez.

Le ſçauoir doit eſtre preferé à l'ignorance, pour pluſieurs raiſons, & meſmes par ce que l'õ trouue es autres choſes odieuſes quelque profit. Mais l'ignorance ſeulle nuit tousiours aux ignorans, iuſques à porter la peine des offenſes, qu'ils cõmettent en mal parlant d'autrui.

Quand voudrez gagner l'amitié de quelqu'un, dittes bien de luy à ceux qui en facent le rapport.

Le commencement d'amitié, eſt louage: & d'inimitié, detractiõ & meſpris.

Quand vous conſulterez de quelque cas, prenez exẽple du paſſé ſur l'aduenir. Car il eſt facile d'entẽdre l'obſcur & incertain, par ce qui eſt deſia manifeſte & certain.

Ne ſoyez trop haſtif en vos deliberations: mais quand aurez arreſté quelque entreprinſe, executez la promptement.

Croyez la felicité eſtre le plus grand bien qui vous pourroit ad-

uenir de Dieu, & de vous bõ cõseil.

Quand craindrez vous enhardir de faire quelque cas, cõmuniquez le à vos amis, & en parlez, comme si c'estoit l'affaire d'autrui: en ceste maniere cognoitrez leur aduis sans vous descouvrir.

Quand voudrez deliberer de vos affaires avec quelqu'un, regardez premier comme il a conduit les siens. Car il est mal aisé que celui qui a mal fait ses besõignes propres, puisse bien pouruoir aux affaires d'autrui,

Il n'y a rien qui plus vous incite à penser à vous, qu'en regardant es pertes qu'avez receuës par vostre indiscretion: veu que sommes plus soigneux de la sãté, reduisant à memoire les douleurs qui viennent de maladie.

Ensuyuez les mœurs des Roys, & vous accommodez à leur maniere de viure: ainsi penseront-ils que la trouuerez bonne, dont obtiendrez

plus d'autorité envers le peuple,
& aurez la bonne grace des princes
plus asseuree.

Obeissez aux edicts & ordonnâ-
ces faites par les Roys, estimant ne-
antmoins ny auoir loy qui aye tant
d'efficace que leur vie. Car tout ainsi
qu'il est neffaire à ceux qui sont re-
gis par l'estat populaire, honorer
le peuple : ainsi conuient il à celuy
qui vit sous la monarchie, admirer
& reuerer son prince.

Quand serez cōstitué en quelque
dignité, ne vous aydez des meschâs
en charge que ce soit : pour autant
qu'on vous dōnera tousiours le bla-
me du mal qu'ils feront,

Retirez vous des charges publi-
ques plustost en bonne reputation,
qu'avec grandes richesses : veu que
la louange & recommandation du
peuple doit estre preferee à beau-
coup de richesses.

N'assistez ny donnez ayde ou cō-
fort à meschanceté quelcōque. Car

lõ vous imputeroit les mesmes crimes que commettroient ceux auxquels fauoriseriez.

Composez vous de sorte que puissiez tousiours auoir l'aduantage par dessus les autres. Et neantmoins acquiescez à l'equalité, à fin qu'on vous estime aimer iustice, non par faute de pouuoir, ains par probité & modestie.

Il vaut beaucoup mieux estre pauvre & homme de bien, que riche & meschant. Certes la iustice est meilleure que les richesses d'autât quelles profitent seulement aux viuans & la iustice honnore tousiours les hommes, voire apres leur decez.

D'auantage les richesses sont bien souuent distribuees aux meschans, qui ne peuuent neantmoins aucunement participer de iustice.

N'ensuyuez ceux qui s'enrichissent par gains illicites : mais plustost ceux qui perdent pour estre gens de bien. Car iacoit que les hommes iustes

iustes n'eussent autre aduantage par dessus les mauuais, à tout le moins les surmontent-ils par bônes & vertueuses esperances.

Ayez soing de tout ce qui cōserne la vie humaine, mais principale-
mēt exercez prudēce. Car ce n'est pas peu de chose qu'un bon entē-
dement au corps de l'homme.

Accoustumez le corps au trauail,
& l'esprit à apprendre: à fin que par
le moyen de l'un, puissiez executer
ce que bon vous semblera: & par
l'aide de l'autre, preuoyez ce qui
vous sera profitable.

Pensez bien à ce qu'auyez à dire.
Car souuentefois la lāgue preuient
la penſee.

N'estimez qu'il y ait rié stable en
ce mōde. Par ce moyen ne vous res-
iouïrez trop en voz prosperitez,
ny contristerez es aduersitez.

Prenez deux occasions de parler,
ou des choses que cognoissiez, ou
bien de celles qui vous sont nece-

C

faictes, dont il est plus expediét parler, que mot dire. quant aux autres, il vault trop mieux se taire qu'en parler.

Resouffrez vous honnestement & portez doultement le mal qui vous vient.

Tenez vous le plus conuert que pourrez: car il n'y auroit propos de serrer son bien en la maison, & d'auoir l'entendement ouuert à tout le monde.

Il faut plus craindre reproche, que danger.

La mort est espouuentable aux lasches & meschans: mais les vertueux ne doiuent rien craindre, fors le deshonneur & l'ignominie.

Viuez en la plus grande feureté qu'il fera possible: mais si estes contraint vous hazarder, il conuiendra plus tost combattre honnestement, que de s'enfuir honteusement: attendu que nous sommes tous destinez à mourir: mais la nature a seulement

ordonné aux hommes vertueux de mourir vaillamment.

Misſive au Roy, en faveur & recommandation d'un Eſcuyer, qui preſend l'ordre de Chevalerie.

IL ne m'appartient pas, Roy Très Chreſtien, eſcrite familièrement à voſtre ſacree Majeſté, d'autant que ie pourrois eſtre nommé preſumptueux & notté de remerité. Mais conſiderant voſtre benignité & humanité, par laquelle encores à ceux qui n'ont gueres merité & aux incognuz donnez faueurs & dignitez: celà m'a faiſt prendre la hardieſſe de vous eſcrire, ſoubs eſperâce d'obtenir de voſtre Majeſté ce que ie deſire, en la faueur de H. ſage, prudent & vaillant Gentilhomme, duquel ie vous atteste tant par la congnoiſſance que j'en ay de long tems, qu'aussi pour la reſplendeur de ſon nom, & tres hautes

C ij

proësses approuuees de tous illustres Hommes, portās armes & faisans profession de l'art militaire. Il est assez cogneu Sire, quelles hardies entreprises, deliberations & subtilitez en faits de guerre, il a fait l'experdition derniere contre les Turcs & infidelles principalement en la iournee, &c. là où il emporta l'honneur, au rapport des gens de bien qui y furēt presens. Et mesme de tel & tel Seigneur : O r'est il de present sur le poinct de partir, & s'en retourner en sa maison. Mais il desireroit pour la grande affection qu'il à de vous faire seruice, ainsi qu'il m'a asseuré, estre par vous fait Cheualier : & m'a prié vous en escrire. Et voyant sa demande estre iuste & honneste, estant bien conuenable qu'il soit esleué en hōneur, cōme celuy qui la meritē, pour les peines & grands labours aussi que ce fera pour augmenter le courage aux vailains & braues Soldats, à

seruir vostre Majesté de mieux en
mieux, esperant semblable remun-
neratiõ, ou autre meilleure. Je vous
supplie tres-humblement (Saerée
Majesté l'auoir pour reCOMMANDÉ.
Et vous baisant les mains ie prieray
de Createur vous conseruer en vo-
stre regne triomphant & pacifique.
Et moy & les miens vous faire tres-
humble seruico. Par vostre subiect
& obeissant, &c.

*Re. Lettre de l'Empereur Charles V. au
Pape Clement.*

PE R E Tres-sainct, i'ay entendu
par lettres de France la deliuran-
ce de vostre saincteté, dequoy i'ay
receu vn mouuillieux contentement,
& plus que de chose qui me peut
onc aduenir. Car à vray dire de tât
plus ie suis marry de vostre deten-
tion, laquelle a esté faicte sans que
i'en fois aucunement coupable,
grâce est ma ioye & allegresse, oyât

C iij

que vous estes deliuré par mô commandement, & par les mains de mes seruiteurs, dequoy ie rends graces à nostre Seigneur: & se peut assurer vostre saincteté, que vous m'estant bon pere, comme i'espere que ferez bon Pasteur, vous verrez que mes affections seront les ceuvres d'un humble fils en vostre endroit, & que i'auray pl^{us} de soin d'acquerir de toute ma force, & restaurer la grandeur de vostre saincteté, de l'Eglise du S. siege Apostolique, & de sa dignité, que d'avancer la gloire de mon Empire: ainsi que i'ay dit & déclaré à vostre Nonce & comme plus amplement vostre saincteté pourra entendre, par celuy que ie despescheray bien tost, qui sera homme agreable à vostre beaulté. Et d'autant que ie ne desire rien tant, que de vous complaire & satisfaire à vos desirs, en ce que honnestement ie pourray faire: Le vous supplie aussi que cependant vous ne

fouffriez qu'on vous deçoine, & ne
 croyés ceux qui trāsportēt de leurs
 passions, & avec des informations
 sinistres, & faux donner à entendre
 rācheront de vous faire croire tout
 autrement que ie ne vous escripts.
 Faisant fin, ie baiseray les pieds &
 les mains de vostre saincteté.
 Priant Dieu vous donner longue &
 tres-heureuse vie.

*Mon grand Seigneur, auquel tu
 aurois i'ā escript le suppliant pour ob-
 tenir quelque faueur de lay.*

Monsieur, combien que ie
 n'aye aucune respōce de vous
 de deux Missives que ie vous ay cy
 deuant escriptes, ie ne pense pōur ce-
 là auoir encouru vostre disgrāce &
 indignatiō ny mesme que cela pro-
 uienne de quelque sinistre ou mau-
 uaise volōtē que vous ayes euee
 en mon endroit, ains ie troy certai-
 nement que ie soyt opprēde de vous

C iij

grandes, & urgentes occupations
auxquelles par vostre vertu, vous
estes ordinairement appelé, & qui
vous suivent à toutes heures. Vous
suppliant (Monseigneur) qu'il vous
plaise me pardonner, si ie vous ay
esté importun, & si ie cōinue tou-
iours de vous ennuyer par mes let-
tres, car l'amitié qu'il vous a pleu de
tout temps de vostre grace me do-
mōstrer & la bōne affectiō que i'ay
de vo^r faire toute ma vie tres-hum-
ble service, me donnent assēurāce
que ne le prédrez en mauvaise part
si en ceste cōfiance ie prens la har-
diessē vous supplier de vous em-
ployer en ma faveur de ce que ie
vous ay cy devant supplié, avec as-
sēurāce que par vostre grace & cro-
dit ie ne seray escondit de sa Ma-
iesté d'une chose ni beaucoup d'au-
tres que moy, qui n'ont fait les ser-
vices que i'ay faits, ont bien appro-
ché. Ce que vostre bonté scāura à la
verité beaucoup mieux dōner for-

me & raifons à mes defirs, que ie ne les pourrois moy-mefmes defirer, qui ne vous ennuyray de plus longue lettre. Suppliant le Createur vous donner Monfeigneur, en longue vie & bien heureux accroiffement de tout bon heur & felicité.

À une Dame vertueufe, la remerciant de fa bonne volonté, & de quelque, prefent & quelle r'a fait.

M Adame i'ay en tant de façons cognu vofre finguliere courtoifie & amitié, pour m'auoir de vofre grace recueilly au Temple de vos honneftes penſees, que ie ne vous ſçaurois iamais affez humblement remercier de tant de faueurs qu'il vous plaift me demonſtrer, ne de l'honneur qu'il vous à pleu me faire, m'enuoyant infinis beaux & exquis prefens, élaborerez de vofre propre main, qui demonſtrent non ſeulement vn clair ſigne de vofre

gentillesse, mais aussi l'obligation enquoy vous rendez à iamais debiteur celuy qui ne merite tant de faueur de vostre rare modestie & cōdignes vertuz, qni ne peut vo⁹ presenter pour le present autre chose, sinon vn bon vouloir qu'il consacre toute sa vie à l'autel de vos singulieres perfections, pour vous obeir & seruir en tous les endroits, esquels vostre singuliere vertu me fera cest honneur de me commander.

A Monsieur d'Autueil, Conseiller du Roy, & Tresorier de France en la generalité de Paris.

MOnsieur depuis le temps que i'ay eu la cognoissance de la perfectiō de vostre esprit, & au singulier plaisir que prenez à tout acte de vertu i'ay tousiours desiré d'auoir cestheur de vous pouuoir faire vn iour quelque bon seruice, tant à raison de l'obeissance & bon vou-

loir que ie porte & doy à la maison
honnorable de Monsieur de Gros-
bois vostre pere, que pour vostre
gentille nourriture, en laquelle on
voit renaistre & reluire comme en
vn vray heritier & successeur les ex-
cellentes vertuz paternelles dont à
bon droit & iuste raison vous estes
par tout honoré & estime, Qui est
occasion, Monsieur, que ie persiste
& continue de plus en plus, en la
mesme deuotion & desir des pre-
miers iours que ie vous ay esté co-
gneu, pour vous faire toute ma vie
tres-humble service, comme le me-
ritez, m'ayant fait cest honneur mō-
sieur de Gros-bois m'accepter du
nombre de ses fournisseurs voire de
me nōmer pour l'un des vostres au
manement de vostre charge en la
maison du Roy mon maistre, ou i'e-
stime, Monsieur, m'estre acquit
d'une partie de mō deucir, au con-
tentement des plus grands & petits
qui ont cogneu mon integrité, au.

seruice de sa Maieſté, en deſpit d'aucuns ennemis qui ſe ſeroient mis en deuoir de corrompre voſtre bon naturel, pour me nuire & introduire en ma place ceux qu'ils penſoyēt eſtre plus à leur deuotion & deſir que moy, qui ay touſiours eu denāt les yeux ce qu'vn homme de bien doit auoir, comme ie m'aſſeure que le teſmoignage vous en a eſté rendu des Miniſtres de ſadiſte Maieſté, & des plus honorables d'icelle, choſe auſſi de voſtre part, de laquelle vous auez eſté aſſez rendu certain, cōme de voſtre grace, vous m'auez faict ceſt honneur de le me teſmoigner de viue voix. Priant Dieu, Mōſieur vous auoir touſiours en ſa ſainte & digne garde, & vous donner en longue vie & bien heureuſe ſa Sainte grace, avec toute proſperité & ſancté.



*Lettre du Philosophe Plutarque, à
l'Empereur Traian, par laquelle il
luy monstre le moyen de gouver-
ner une Republique.*

Souuerain Seigneur, combien
que dès longtemps j'aye cogneu
ton moderé vouloir, toutesfois ny
moy ny homme viuant, n'a iamais
sceu entédre de toy que tu aspiras-
les à ce qui t'est de maints hommes
souhaitté à sçauoir d'estre Empe-
reur Romain. Que l'Homme se re-
tire de ne procurer l'honneur, ce-
là est hors des limites de Prudence,
mais ne donner licence au cœur de
le desirer, celà est certes œuvre di-
uine, & non humaine : Car celuy
faict assez qui réprime l'œuvre que
ses mains peuuent faire, sans arres-
ter ses propres desirs. Et à iuste
cause pouuons nous dire ton Em-
pire estre bien heureux, puis que tu
as fait œuvres pour la meriter, sans

chercher industrie aucune pour y paruenir. I'ay cogneue dans Rome maints grâds personnages lesquels n'ont pas esté tant honorez pour les offices qu'ils ont euz, que pour les moyens par eux cerchez pour y paruenir. Je te fais sçauoir serenissime Prince, que l'honneur de l'homme de bien ne consiste pas en l'office qu'a present ià ains aux merites qu'au parauant il auoit, tellement que c'est aux offices à qui l'on donne nouuellement l'honneur : & quant au personnage, il n'y à que penible charge. Au moyen dequoy me souuenant que ie t'ay gouverné dès ta ieunesse, & que i'ay instruit ton Esprit aux lettres, ie ne peux que me resiouir grandement, tant de ta supreme vertu, que de ta bõne fortune : n'estimât pour moy petit heur, que de mon temps Rome ait pour Seigneur celuy que i'ay eu à disoible. L'on à les principautez tyranniques par force, & sont soutenues

par armes, ce que tu ne dois point faire, ne moins auoit telle opinion de toy, d'autant que nous tenons pour vray que l'Empire qu'as receuë au gré d'un chacun, sera par toy entretenuë iustement enuers tous. Et pource là tu es agreable aux Dieux, patiet aux trauaux, caut en dâgers, affable aux tiens, bening aux estrangers, & non conuoiteux des Tresors ny amateur de tes propres desirs, tu rendras immortelle ta renommée, si gouverneras en souveraine paix ta Republique. Je ne di sans cause que tu ne sois amateur de tes propres desirs, car il ny a pire gouvernement que celuy qui se fait par la seule opinion, attendu que celuy qui gouuerne la Republique, doit viure en crainte de tous, & beaucoup plus de soy-mesme, d'autant qu'il pourroit plus estre, faisant ce qu'il veut, que s'il admettoit ce que son conseil luy dict. T'assurant que ne porteras dom-

mage à toy, ny moins à nous préjudice, si tu mets correction en toy, auant que la donner aux autres. Estimant vne tres-bonne maniere de gouverner, d'estre prodigue d'œuvres, & chiche de parolles. Tasches donc à estre tel (maintenant que tu commandes) que tu estois quand l'on te commandoit: car autrement, peu seruiroit auoir faict œuvres pour meriter l'Empire, si apres tu en faisois d'autres qui en fussent indignes. Paruenir à l'honneur, c'est chose humaine, mais le conseruer, c'est chose diuine. Dône toy donc garde de mettre en ton Esprit, que pource que tu es Prince suprême tu doiués pour celà estre en toutes choses Seigneur absolu: car il n'y a auctorité si grãde entre les mortels, qui n'ait sur toy les Dieux pour Iuges de ce qu'ils pensent, & les hommes pour spectateurs de ce qu'ils font. Parquoy à present que tu es grand Prince, tu auras plus grande obliga-

obligatiō d'estre bon & moins loy-
fir d'estre mauvais , que quand tu
es homme privé, tellement que
si tu as recouru à autorité pour cō-
mander tu as aussi moins de liberté
pour te recreer. Que si tu n'es tel
que le peuple Romain à opiniō, &
tel que define ton maistre Plutar-
que, tu te mettras en grand danger,
& auras moyen de se venger de
moines aduersaires, bien cognois-
sans que de la faute du disciple, est
toujours donné le tort au Maistre.
Et pour ce comme j'ay esté maistre,
& toy mon disciple, fera force que
du bien que tu feras, il m'en aduient
quelque honneur: & au sembla-
ble du mal que tu feras, i'en recoiue
une grāde infamie: Ainsi qu'aduient
à Senecque à cause de Neron, pour
les cruantez qu'il exerçoit à Rome:
& au Philosophe Chilon, tou-
chant la nourriture de son disciple
Leander.

Ceux ont esté certes personnes

ges fameux & en qui l'on a confié le gouvernement de tres hauts Princes ; toutesfois ne les ayant voulu chastier en leur jeunesse, neanmoins endoctriner, ils ont à jamais maculé leur renommée ; estans cause de la perdition des Républiques. Et puis que ma plume n'a pardonné aux passez, sois assuré Tiraiam, que n'y a roy ny à moy, pardonneroit ceux qui sont à venir : car autrement n'adviédra sinon que ceux qui sont alliez en la coulpe, soyent aussi héritiers en la peine. Tu sçais bien ce que ie t'ay enseigné en ton adolescence, ce que ie t'ay cōseillé estant venu en aage viril, ce que ie t'ay écrit depuis que tu es Prince, & suis records des propos qu'auons tenus en secret, dōc en tout ie ne t'ay oñcques persuadé chose qui ne fust pour le seruice des Dieux, ou pour le profit de la Republique ou l'accroissement de ta renommée. Parquoy ie me tien assuré, que pour

tout ce que ie t'ay escrit, dit ou persuadé , ie ne crains punition des Cieux apres ma mort, ny moins au-
ray hôte que les Hommes le me re-
prochent: estimant que tout ce que
ie te pouuois dire à l'aureille, pou-
voir estre sans reproche publié à
Rome. Or premier que de mettre
la main à la plume pour t'escire
i'ay examiné ma vie, pour sçauoir si
pendant le temps que ie t'ay eu en
charge, i'ay fait ou dit en presence
chose qui te prouoeast à mauvais
exemple. Et certes, cōbien qu'il me
griefue de le dire, i'ay trouuē n'a-
uoir fait ou dire qui ne fust de bon
Romain, ny oncques auoir dit pa-
role qui ne fust de Philosophie cor-
recte. Au moyen dequoy ie souhait-
erois grandement qu'il te fouuint
de la nourriture & enseignement
qu'as eu de moy non pour me gra-
tifier en celà, mais afin que tu t'en
puisses seruir, n'estimant pour moy
plus grand bien, que d'entendre de

tous que tu es bon. Sois donc tous-
iours recors que si on t'a donné l'em-
pire, ce n'a pas esté pource que tu
estois citoyen Romain, riche & o-
pulent, & extraict d'illustre lignee,
mais pource que tu estois magna-
nime & vertueux. Je t'ai dedié quel-
ques liures de Republique vieille
& ancienne, desquels s'il te plaist
servir, & qu'autres-fois ie t'ay dict,
tu auras en moy vn crieur de tes fa-
meuses ceutres, & vn Chroniqueur
de tous tes grands faicts d'armes.

Que si de fortune tu veux suivre
ton propre aduis, & te changer au-
tre que iusques icy n'as esté, dès ce-
ste heure l'inuoque les Dieux im-
mortels & donne ceste presente en
tesmoignage, que si quelque dom-
mage te suruient, ou à l'Empire, ce
n'a point esté par conseil, ou par le
moyen de ton maistre Plutarque.

*Responce du dit Empereur Traian à
ses Preceptes Plutarque.*

COCCIVS Traian Empereur Romain, à toy le Philosophe Plutarque salut & consolation és Dieux consolateurs. En Agrippine me fut donnée vne tienne lettre, laquelle si tost que j'en euy fait ouverture icela cogneu auoir esté écrite de ta main , & dictée de ta prudence , tant elle estoit accomplie de bons propos , & accompagnée de graues sentences: qui fut occasiō que ie la releu deux ou trois fois , me semblant te voir escrire, ou te voir parler. Et tant me fut elle agreable que dès l'heure mesme icela fis lire à ma table & affiger au cheuet de mon liēt, à ce que de tous fust cognu le grand bien que tu me veux & de combien ie te suis redevable. I'ay estimé à bon presage la congratulation que le Consul Rutulus m'a fait de ta part, touchant mō augnement à l'Empire: j'espere que par tes merites ie seray bon Empereur. Tu dis par ta lettre que

tu ne peux aucunement croire que
Pape brigüe ne moins achepté l'Em-
pire, cōme autres ont faict. A ce ie
te responds que comme parfois ie
l'ay desiré mais par cela, ie n'ay ia-
maist asché ni sollicité l'auoir, car ie
ne vis oncques hōme dans Rome,
qui brigast beaucoup d'auoir l'hō-
neur, que par le moyen de celuy
mesme hōneur ne luy aduint quel-
que desastre infame, comme pour
exemple pouuons prendre le bon
viellard Menander, mon amy & ton
voisin: lequel pour auoir tant solli-
cité & procuré le Consulat, vint à
la parfin à estre exilé, & a mourir
desesperé, le. te iure par les Dieux
immortels que quād le bō viellard
Nerua m'enuoya ses enseignes de
l'Empire, que i'en estois fort igno-
rant, n'ayant aucune esperance
d'y parueuir. Car i'estois aduertý
de la part du Senat que Fuluius le
solicitoit & que Pamphilius l'ache-
toit Et si ie scauois biē que le Con-

ſul Dôlabella taſchoit à ſ'emparrer
del'Empire, & dela Republique,
Doncques puis que les Dieux per-
mettent que ie ſois Empereur &
que ie gouerne l'Empire, & que
mon oncle Nerua le commande, le
Senat l'approuue, que la Republi-
que le veut & que c'eſt le vouloir de
chacun, & meſme que tu me le con-
ſeille, j'ay grand eſperance que les
Dieux me ſeront fauorables, & la
fortune non ennemie. Taſſeurant,
que ſéblable ioye que tu as de m'a-
uoir endoctriné & me voir Empe-
reur, j'ay auſſi d'auoir eſté ton diſci-
ple. Et puis que tu ne me veux do-
reſnauant appeller que Seigneur ie
ne te nômmeray iamais d'autre nom
que de pere. Et combien que j'aye
eſté viſité & conſeillé par maints
Hommes depuis que ie ſuis venu à
l'Empire, à tōy entre tous & plus
qu'à tous ie croiray, cōſiderant que
l'intention de ceux qui me conſeil-
lent, eſt vouloir attirer mō vouloir

• au leur là où tu ne m'escris que pour mon aduantage. Il me sou-
uient qu'entre autres propos que tu
rins vn iour à Maxentius, secre-
taire de Domitian, ie t'ouys dire,
que ceux qui prennent la hardiesse
de dōner conseil aux Princes, doi-
uent estre libres de toutes passions
& affections: car en fait de donner
conseil, là où la volonte plus s'en-
cline l'Esprit à plus de vigueur. Que
le Prince en toutes choses face sa
volonté, ie ne le louë, Qu'il prenne
l'aduis & cōseil d'vn chacun, moins
ie l'approuue: Ce qu'il doit faire (co-
me semble) est qu'il face tout par
conseil, & aduise mesme quel con-
seil on luy donne, car le conseil ne
se doit point prendre de celuy que
i'ayme bien, mais de celuy de qui ie
suis aymé. Ie t'ay escrit tout cecy
(mon Maistre) pour t'aduertir que
dorefnauant ie ne veux vser que de
ton conseil en ce que i'ay affaire: a
fin que tu m'aduis des fautes que ie
pourray

pourray commettre. Car si Rome
me tient deffenseur de la Republi-
que, ie me tiendray pour spectateur
de ma vie. Et pource, s'il te semble
que quelques-fois ie sois mal gra-
cieux, par le moyen de ce dont tu
m'aduileras & remonstreras, ie te
prie de ne prendre cela à desplaisir,
car en tel cas mon ennui ne sera pas
pour les remonstrances que tu m'au-
ras faites, mais pour la honte que i'au-
ray failly. Donc auoir esté nourry
en ta maison, ouy tes lectures, sui-
uy ta doctrine, & vescu dessous
ta discipline, à esté certes la prin-
cipale cause que ie sois paruenü à
l'Empire. Ce qui sera tres-humain
de m'aider à porter ce que tu m'as
aydé à gagner. Et cōbien que Vespasien fust de son naturel bon, tres-
grand profit luy vint d'auoir pres
de soy le Philosophe Appolonius;
car certes on doit estimer à plus
grande felicité qu'un Prince ait ren-
contré un fauory bō & fidelle, que

D

s'il auoit gaigné vn grand Royau-
me. Tu dis Plutarque que tu te con-
tenteras d'oresnauât que ie sois tel
que i'estois au parauant, à cōdition
que ie n'empire. Ie croy que tu as
dit celà pource que l'Empereur
Neron fut les premiers cinq ans de
son Empire bon, & les autres neuf
tres mauuais tellemēt qu'il accreut
plus en meschancetē qu'en digni-
té. Toutesfois si tu pēses qu'il m'ad-
uienne ainsi qu'a luy, ie prie aux
Dieux immortels m'oster plus tost
la vie, que de me permettre empi-
rer à Rome, car les Tyrans sont
ceux qui procurent les dignitez
pour se trai'ter & mignarder, & les
bons pour profiter. Et pource à
ceux qui deuant que estre parue-
nuz aux Estats estoient bons, &
apres y estre paruenuz sont deue-
nuz meschans, plus de pitié doit on
porter qu'enuie, considerant que
Fortune ne les exauce pour les ho-
norer, ains pour les faire cheoir.

Croy moy donc. (Plutarque) que iusques icy i'ay esté en reputation de vertueux, ie tâtcheray plutoſt à me meliorer qu'à empirer.

Lettre d'une Damoifelle à une grande Dame, par laquelle elle excuſe ſon mary de quelque faute par luy commiſe.

MADAME, puis qu'il eſt ainſi que la Juſtice de Dieu, reluift au cœur & actions des Roys, Princes, & Seigneurs ſouuerains, auſſi eſt il raifonnable que la Miſericorde n'en ſoit aucunement eſloignee. Je ſçay [Madame] que mon mary à offencé les excellences devous, & de Monſeigneur le Marquis, en allant de voye de faict ſur ſon ennemy, mais ſi les paſſions ſont peſees à l'eſgal du merite, vous verrez tres illuſtre Princeſſe, que la faute n'y eſt pas ſi lourde, ny digne d'eſtrager ainſi vn tel hôme que luy le-

D ij

quelie confesse auoir failly, non en se vengeant de l'iniure & tort à luy faict, mais de ne vous auoir aduertty de son entreprise. Quand au refus de se représenter deuant vos excellences, on ne le doit pas trouuer si estrange, veu les ennemis qu'il à au conseil, lesquels estans absens, ie m'asseure qu'il ne fera refus aucun d'aller la part où il vous plaira luy commander. Vous suppliant, Madame, que si iamais vous eustes compassion de pauvre Damoiselle, que vous la preniez de moy, excusant le transport de mon mary, lequel ie tascheray de reduire en voye, ou le faire absenter, iusques à la Maiorité de Monseigneur. Vous assurant, Madame, que son malheur sera la cause de ma mort, s'il continue esloigné de vos bonnes graces & que vous perdrez vne Damoiselle qui vous est tres-fidelle, & tres-obeissante, en ce qu'il plaira à vostre excellence luy commander.

*20. Lettre de ladicte Damoiselle à son
Mary, par laquelle elle l'exhorte &
conseille en l'ennuy & peine
où il se voit.*

Monsieur, ie vous prie ne trou-
uer estränge, si moy qui ne suis
qu'une femme ose m'enhardir de
conseiller vn sage & prudent hom-
me tel que vous, és choses mesmes
qui ne sont point de ma capacité,
veu que vous n'ignorez point que
la seule amitié que ie vous porte est
celle qui me doit dispenser de tout
dire, d'autant que vostre bien est
mon aise & vostre desastre ma rui-
né. Vous voyez, comme Monsei-
gneur le Marquis s'est offensé de
vostre fait, & le cōseil mal content
de vostre entreprinse, & que si la
chose va plus avant, il ne s'eta plus
en vostre puissance de vous oppo-
ser à ses forces, lesquelles ie m'as-
seure que le Despote dresse pour

D. iij

vous ruiner. Et pource(Monsieur) ie vous supply de quitter la parole & de vous accorder au temps, & penser que cōbien que ce soit chose seruile que n'oser dire ce que l'on pense, que c'est toutes-fois grand honneur à l'Homme sage de le sçauoit taire en saison, & parler lors que la raison le requiert. Je sçay qu'on vous viendra faire cōmādemment de vous retirer de la part de Monsieur le Marquis, & que c'est Madame qui tiét la main pour vous que la faute ne vienne point de vostre part, & qu'à iuste occasion le Despote qui vous est ennemy à decouvert ne puisse avec le nom de gouverneur, vous poursuiure comme rebelle, & causer la ruine de vous & des vostres. Et qui vous empesche de dissimuler vostre courroux, & laisser à Dieu la vengeance de voz aduersaires. Ne vaut-il pas mieux que pour estonner & le Despote & tout le conseil de mon Sei-

gneur le Marquis, vous vo^r retiriez
avec Monseigneur le Duc d'Or-
leans, qui vous ayme grâdement &
estime, que de demourer icy en dâ-
ger (ie dy si vous ne voulez laisser
les armes) d'estre accablé & puny à
la fin comme rebelles ? Sçauriez
vous mieux donner cause gaignee
à vos aduersaires, qu'en continuant
cette façon de faire, vous preparer
le subiect de leur vengeance, &
leur donner de vostre bon gré le
passeremps : de vostre deffaitte ? Je
vous supply de les laisser plustost
chargez de soucis par vostre bon-
ne fortune, que triomphans de
vous, vous voyant miserable. Vous
estes tel, que tout ce que le Ciel en-
clost, vous peut servir de pays &
maison ; & n'y a Prince si grand,
qui ne s'estimast heureux de vous
auoir en son seruice. Ce pendant,
Monseigneur le Marquis deuiendra
grand, & verra de ses yeux mesmes,
cognoissant les merites d'vn cha-

cun, & se souuenant comme vous l'auiez respecté en son enfance, ne pourra moins faire, que de penser en la iustice de vostre cause & en l'iniquité de ceux qui se plaissent à vous faire iniures. Je supplie le Createur vous donner, Monsieur, très-heureuse & longue vie.

Autre Lettre de la mesme Damselle à Monsieur le Duc d'Orléans.

MOnseigneur, ayât le malheur esté si grand pour le Seigneur Scarampe mon mary, que s'estant acheminé pour vous aller faire seruite, comme vostre subiet, pour les terres qu'il tient de vostre excellence en l'Arelan, il a esté assiégué par le gouuerneur de Mont-ferrat pour occasiõ assez legere quoy que le Seigneur assaillât, cõurre sa cause du tiltre de rebellion sur mon cher espoux. Et nayant autre recours, Monseigneur, qu'en vostre

bonté, j'ay bien osé prendre la hardiesse de vous supplier tres-humblement, le vouloir secourir en si urgent affaire, & estant pressé comme il est : pource que ie m'assure qu'il ne scauroit plus longuement tenir, ayant esté surpris en vne siennne place defournie de toutes choses necessaires pour la guerre. Vous scauez (Monseigneur) quel il est, & combien affectionné à vostre service & qu'elle perte vous ferez si vous perdez vn si bon seruiteur, assailly par vn Tyran qui ne demande que sa ruine & qui le poursuit, sachant que mon mary est seruiteur fidelle à la maison de France, ainsi qu'il l'a assez fait entendre par ses harangues au cōseil du Marquis de Mont-ferrat. Pourtant, Monseigneur, ie vous supply de rechef voire avec l'armes oster de peril ce pauvre gentil-homme, & en escrire au Marquis, & conseruer en vie vne pauvre Damoiselle, qui aime

D v

autant mourir que d'estre priuee de la compagnie de son cher & fidelle Espoux, & laquelle baise les mains de vostre excellence, en toute humilité.

20. Lettre d'une grande Dame à un Seigneur par laquelle elle l'aduertit d'un grand desastre a son occasion ou elle est constituée.

Monsieur ie ne vous escris la presente sur aucune esperance d'estre deliuree par vostre moyen du poignant aiguillon de la fiere mort qui me tient assiegee, l'ayane tousiours cogneuë estre le vray port & assuree refuge des miserables affligees qui me ressembtent. Car puis que Dieu le veut la nature le permet, & ma triste fortune le consent, ie m'y achemine de bon cœur, sçachant que la sepulture n'est autre chose qu'un fort rempart & imprenable chasteau, auquel no^s nous

enfermōs cōtre les assauts de la vie,
& furieux aboys de la fortune: les-
quels il vaudroit mieux (cōme il est
manifeste par moy-mesme) les yeux
fermez attendre au Sepulchre, que
les experimenter les yeux ouuerts,
avec tant dangoisses sur la Terre.
Mais bien veux-je vous ramente-
voir & remettre deuant voz yeux
comme j'ay quelques-fois abādon-
né le lieu qui m'estoit moins cher
que celuy de ma propre natiuité où
i'estois nourrie delicatemēt en hō-
neurs & delices, pour m'exposer à
vne infinité de perils, contre le de-
voir de celle qui tient mon rang,
perdant le nom de Princeſſe, pour
emprunter celuy d'vne chetive pe-
lerine; pour le regard ſeulement
d'vne trop ardente & deſmeſuree
amitié que ie vo⁹ portois, ſans onc-
ques vo⁹ auoir veu, ou y eſtre lié par
aucuns precedans merites. La re-
cordation deſquelles choſes (ce me
ſemble) doit maintenant lixer vn

D vj

meur assaut à la porte de vostre cōscience, que rompant le voile de vostre tendre cœur, vous preniez désormais pitié & cōpassion de mon estrange & cruelle fortune, laquelle n'est pas seulement reduitte à la misericorde d'une tres-douloureuse prison, & au pouuoir d'un si sanglant & impiroyable Tyran, mais (qui pis est) au cōtinuel hazard d'une hōreuse mort, à laquelle ie n'aurois regret, & de long temps l'eusse auancee par mes propres mains, pour trouuer repos en l'autre vie, sans qu'en mourant, i'eusse l'aissé vne eternelle tache à ma renommee, & vn perpetuel heritage d'infamie aux miés. Parquoy s'il est ainsi qu'amitié, ne recoiue aucun pris, & qu'elle ne se puisse payer que par le tribut d'une autre affection faictes moy maintenant res sentir l'ancien fruit de la mienne. Et si pitié est la seule & vni que clef pour ouurer la porte de Paradis, desployez ores à

l'endroit de celle laquelle abandon-
nee de tout humain secours, n'at-
tend que l'heure fatale d'estre iet-
tee au feu, ainsi que le pauvre Ai-
gneau innocent au sacrifice. Et par-
ce que ce porteur vous fera enten-
dre le reste de bouche [auquel s'il
vous plaist vous adiousterez foy cō-
me à moy mesmes] ie feray fin à ma
triste lettre, priant Dieu Monsieur,
vous donner bonne vie, & à moy
bonne mort.

*Reſponce conſolatoire dudit Seigneur
à ladiſte Dame.*

MA D A M E, ie croy que vous
n'ignorez pas que les cala-
mites, & tribulations qui
viennent és creatures, ne ſont point
par quelque fatal deſtin, accident
ou par cas fortuit, mais par la prou-
dence ou diſpenſation de Dieu, de-
uant lequel yn ſeul paſſereau n'eſt
pas mis en oubly, comme nous reſ-

moigne le Prophete Amos, quand il dit: *Il n'y a mal en la Cité que ie n'y aye enuoyé.* Ce qui est aussi manifesté en Iob, lequel le diable ne peut affliger sans premier auoir obtenu congé de Dieu. Et faut, Madame, que vous soyez asseuree, que les tribulations sont les signes des predestinez & esleuz de Dieu, & les vrayes arres de nostre salut. De sorte que si vous voulez considerer l'ordre de toutes les Escritures, depuis le commencement du monde iusqu'à nostre siecle, vous trouuerez que ceux que Dieu à tousiours plus aimez & chers, il à voulu qu'ils beussent au calice de sa Passion & qu'ils fussent plus affligez que les autres, cōme les exemples en sont vulgaires aux Saincts escrits, lors qu'Abel fut affligé par Caïn son frere, Isaac par son frere Ismaël, Ioseph par ses freres Dauid par Absalon son fils, les enfans d'Israel peuple esleu de Dieu, par Pharaō. Lesquel-

les choses estant profondement cōsiderees par Sainct Paul, disoit, si nous n'auions autre esperance en Iesus-Christ, sinon en la vie presente, il nous faudroit inferer que nous serions les plus miserables de tous les hommes. Encores disoit il estre peu ou rien de ce que nous endurons, au regard de ce que Dieu a enduré: lequel combien qu'il eust fabriqué toute la machine du mode, il a esté appelé fils de charpentier, preschant il a esté calomnié, mené sur vne Montagne pour le precepter, appelé gourmand, yurongne, amateur des publicains & pecheurs Samaritain, seducteur demoniacle, disant qu'au nom de Beelzebub il chassoit les diables. Mais considerons vn peu, Madame, quel il a esté faict? nous le verrons nud pour nous vestir, prisonnier & lié pour nous deliurer du lien du diable: faict sacrifice pour nous purifier de toute macule interieure. Nous le verrons

qu'il s'est laissé ouvrir le costé, pour nous clorre l'Enfer, nous verrons les mains qui en si bel ordre firent le Ciel & la Terre, pour l'amour de nous percer de piequans cloux son chef couronné de tres-poignantes espines, pour nous couronner de gloire celeste. Considerons que de sa douceur vient nostre ioye, nostre sancté naist de son infirmité, de sa mort deriue nostre vie, & no^r n'aurons honte d'estre trouuez tant delicats sous vn chef couronné despines. Fortifiez vous donc (Madame) au nom de Dieu, ie vo^r prie & vous appareillez de recevoir la mort au nom de celuy qui n'a point eu de honte de l'endurer pour vous. Sa main forte est elle auoindrie? n'est il pas en luy de dompter la fureur de vostre ennemy & l'humilier si bien qu'il ne pourra iamais se releuer? Combien à on veu de pauures personnes affliges & abandonnes de tout secours, lesquels il a regar-
dez

dez de son œil de pitié, & remis en plus grâd aise & cōtētement qu'ils n'auoyent iamais esté ? Apprenez donc (Madame) à vous consoler avec Dieu, & dictes, comme disoit ce grand docteur Sainct Ignace en l'Epistre aux Romains, *Je desire que le feu, le gibet, que les bestes, que tous les tourmens du diable, puissent exercer leurs tourmens sur moy, moyennant que j'aye la fruition du Seigneur mon Dieu, lequel ie supplie, Madame, vous donner briefue issue & allegeance de voz miseres & tribulations,*

Misive au Roy, pour un grand Seigneur, par laquelle il le prie retourner de Rome en France.

SI je l'impatience du mal ordinaire que ie souffre, cōmençant dès l'entree de mon voyage, & qui cōtinue iusqu'à ceste heure. La cognoissance aussi que j'ay du peu de service que ie vous puis faire par-

de ça au pauvre estat & continuell
in dispositiō où ie suis, me cōtraint
(Sire) d'enuoyer exprez ce porteur
deuers vostre Maiesté, & vous sup-
plier tres-humblement, qu'il vous
plaist auoir pitié de ma viellesse, ne
souffrant que ie demeure plus lon-
guement en ceste langueur & tour-
mēt insupportable, duquel ie ne puis
esperer qu'une mort prochaine, a-
près auoir tant de fois esprouué que
l'air de ce pays d'Italie est en tie-
rement contraire à ma santé, la-
quelle il ne me sera iamais possible
de recouurer, s'il ne vous plaist me
faire ceste grace, en tant de tribula-
tions & incommoditez, que ie me
puisse retirer es lieux qui m'entre-
tiennent, ce que de rechef ie vous
supplie tres-humblement (Sire) me
vouloir accorder, & faire que ie
puisse vser en vostre Royaume ce
reste de ma vie qu'il vous aura plu
me donner, & l'employer à prier
Dieu pour l'accroissemēt de vostre

bonheur, & cōseruation de vostre
sancté. Vous asseurant (Sire) que
le desespoir de la miēne, & la crain-
te de ce que ie preuoy, me cōtraint
en toute extremité, vous faire ceste
humble & pitoyable requeste, dōt
le refus ne sera autre chose que l'ar-
rest & condamnation de ma mort,
laquelle me sera plus agreable, que
de viure inutile en la misere & ca-
lamité où ie suis. Suppliat le Crea-
teur, Sire, vous donner en longue
sancté, tres-bonne & tres-heureu-
se vie. De Rome.

*205. Lettre de Phalaris à Pithagoras, par
laquelle il le prie de venir de mon-
ner avec luy.*

IL semble que la tyrānie de Pha-
laris soit fort eslongnee de la
Philosophie de Pithagoras, toutes-
fois venāt à l'experience, il n'y auroit
rien qui nous gardast de faire preu-
ue de nous mesmes, pource que la

continuelle frequentation peut reduire à vn mesme estat les choses qui se desirent beaucoup. Orce que i'ay ouy dire de tes faits, me faict croire que tu es homme de bien. Si ne veulx ie pourtant que tu donnes sentence contre moy, car la fausse oppinion que les hōmes ont conceuë me blesse assez. Tellement que ie ne pourrois seurement aller vers toy estant accusé de tyrannie: car si i'y allois desarmé, & sans ma garde, ie pourrois facilement estre pris. Et si i'y allois bien accompagné, on auroit souspeçon de moy. Mais toy libre de tout peril. peux aisement venir & s'approcher sans peril & m'esprouer, lors si tu m'espluches comme Tyran, tu trouueras que ie suis plustost homme priué, Et si tu me consideres cōme personne priuée, tu cognoistras que ie tien quelque chose de tyran, bien que ce soit par force & necessité, pource qu'il est impossible conseruer tel estat

sans cruauté Or si la bõre peut estre
seuremēt avec la tyrannie, is desire
pour ceste cause, & beaucoup d'au-
tres me trouuer avec toy Car estant
sous ta guide (si la verité avec l'o-
pinion de Pitagoras, à qui ie preste-
ray foy) me promettēt certain salut
i'essayeray de cheminer en plus de-
lectable vie que ie n'ay fait.

Autre dudit Phalaris à Polysimon.

SI en iugeant de mes mœurs par
tes mauuaises conditions tu te
deffies de moy tu ne m'acuses poin t
de malice ains de prudence: mais si
tu m'accusois par les miennes, tu se-
rois en trop grande erreur par faute
de biē cognoistre, Car ie suis tant
loing de faillir à ma foy, q̄ mesurāt
le cœur d'autrui au mien, & me fiāt
es autres plus que ie ne doy, cōme
s'ils auoient ferme foy ie me trouue
souuent deceu. Tu viendras donc
à mon assurance sans douter que
l'on te face fraude ne tromperie,
puis tu porteras tesmoignage que

Phalaris garde sincerement sa foy promise.

Autre dudit Phalaris à Epicarme.

TOy seul qui m'estimes iuste
m'es tesmoing suffisant pour
tous, encores que personne ne pre-
stast foy à tes parolles, pour ce que
ie reputay tel hōme que toy estre
la reigle & loy de toute la Sicile &
la forte multitude ie l'ay tousiours
estimee comme le remplage d'un
lieu vague. De laquelle multitude
estre descogneus & reputez pires
que ne sommes, est chose peut estre
de non petite vtilité, Si est ce que tu
as beaucoup de seblables, desquels
ie cōsidere la vertu & non la qualité
& qui ont avec toy cogneu que ie
suis homme de bien. Toutes-fois
quand tu serois seul, c'est assez de
tesmoignage, & n'ay besoin d'estre
plus prisé des autres.

*Pour consoler un amy, sur la mort d'un
sien fils mort en guerre.*

M Onſieur & amy, ayant ſçeu la mort de voſtre fils, pour laquelle i'ëtens que portez aſſiduel deſplaiſir & melencolie, ſelon que nature & raiſon y peuuent inciter vn bõ & vray pere, ſachant que ceux qui en cela ſe troublét voire en toute autre choſe, n'en raportét aucun profit mais au contraire vn trauail d'eſpie, & qui plus eſt vn murmure cõtre Dieu qui conduit toutes chõſes ſelon ſon ſaint plaiſir. I'ay bien voulu vous conſoler en telle extremité. Ce que deuez faire pour pluſieurs raiſons, premierement pour ce que la mort eſt commune, voire à tous les Roys & Monarques de la terre, ſecõdement que voſtre fils eſt mort en vne bataille cõbatant pour le droit & bien de ſon Prince pour le pays, & puis qu'il à veſcu ſans reprehension, dõt ſa mort eſt demeurée la marque de ſa vertu. Et à la verité celuy qui ſort de ce monde ſans blaſme, doit eſtre colloqué au plus

haut degré de louange. Persuadez vous donc qu'il s'est acquité enuers vous des graces que luy auez faites de l'auoir engendré, esleué & nourry, & que vous les augmenterez d'auantage, si par temperance & resolution asseuree, vous supportez la douleur & enuay que vous souffrez pour luy. Prenant le tout avec le bon vouloir de Dieu, lequel ie supplie, Monsieur, vous tenir en tres-longue & bonne sancté.

Pour adresser à vn Seigneur uertueux, par lequel tu seras entretenu aux estudes.

Monsieur, ie ne sçauois reciter de bouche ne rediger par escrit, les excellētes vertuz desquelles est ornée vostre noble personne. Encores moins les charitables bien-faits dont m'auetz perpétuellement obligé, & obligez assiduelement, m'estant & à plusieurs autres

autres vn vray Mœcenas, qui anciennement dōnoit nourriture dās Rome aux studieux des bōnes Lettres & vertuz. Et voyant, Monseigneur, vostre bonne affection plus que paternelle, enuers moy, de m'assimēter aux estudz; ie ne vous puis à present testmoigner lobeissance que ie doy à vostre bōté, sinon que tres-humblemēt ie vous rends graces de ceste vostre tant bonne & saincte volonté: esperāt de ma part si bien m'employer & exercer aux sciences & disciplines, que ie vous pourray vn iour faire honneur & obeissance perpetuelle, cōme ayant receu par vostre seul moyen le chemin & l'acquisition de routes vertuz. Cependant ie prie le Createur Monseigneur vous dōner accroissement & felicité en toutes choses, & de vous conseruer en tres-heureuse santé & longus vie.

E

*A quelque Seigneur, le remerciant
du bon vouloir qu'il te porte, &
luy offrant son service.*

MOnfieur il y à long temps que
j'ay cogneu la bonne volonté
& amitié qu'il vous plaist de vostre
grace me porter, de laquelle com-
bien que ie n'en sois pas digne, ne
du bien qu'il vous a pleu me faire, si
est-ce que ie voudrois bien auoir
cét heur de v^o pouuoir faire quel-
que agreable seruice, lequel (Mon-
fieur) ie ne puis vous prometre pour
le peu de moyen que i'en ay, mais
si l'affection que ie porte à vostre
bôté, & à toute vostre maison estoit
accompagnée de puissâce sembla-
ble, & il vous pleust me faire cet
honneur de me commander vous
n'avez seruiteur qui de meilleur de-
sir, & avec plus d'obéissance accep-
tast plustost vos cōmādemens que
moy, ainsi que vous en aurez plus

ample preuve quand l'occasio m'en
sera donnée, le prie le Createur,
Monsieur, vous augmenter en tou-
tes ses benedictions, & vous cōser-
uer en son amour & grace en lon-
gue vie & bien heureuse.

M. de M. de son Lieutenant à son
Capitaine.

Monsieur mon Capitaine, ie
sçay que c'est mal cognoistre
ses amis, d'auoir attendu iusques à
cette heure à vous faire sçauoir de
mes nouvelles, ce que ne reputerez
(s'il vous plaist) à non-challance,
mais l'attribuerez au malheureux
succès de mes aduentures, qui ne
m'ont encores permis prédre reso-
lution quel hōme i'auroye à deuenir
Toutesfois, le temps ayant rendu
mes fantasies à quelque maturité
plus saine que par cy deuant, avec
l'assurance que ie me suis donné
d'estre des vostres i'ay mieux aimé
(en m'excusant preuenir la cōdē-
natio que m'oublier en ma faute, &

augmenter le demerite, Je suis bien
 mary que ie ne puis encores vous
 voir mais ie remestray ceste veüe en
 la liberte du temps m'en donnant
 l'occasio. C'est le moindre point de
 mon deuoir par l'obligation que ie
 vous doy de l'honneur & bien que
 m'auez tousiours voulu. Vous assu-
 rant, Monsieur, que le plus grand heur
 qui me scauroit arriuer, est d'auoir
 moyen de vous faire paroistre par
 quelque bon seruice, combien l'in-
 gratitude à peu de bien en m'a en-
 droit, Ce que ie vous supplie eroire
 en attendant la preuue. Sur ce (

Monsieur) ie feray fin en priant le
 Createur de vous tenir en sa grace;
 & moy en la vostre.

De Paris 80c.

- 20. Lettre de creuxor d'un gentilhomme
 à un autre touchant quelques
 de ses affaires.

Monsieur, ie croy qu'ayant en-
 tendu par le present porteur

la cause qui m'a mené l'envoyer vers vous en telle diligence, que vous donnerez faveur à ce qu'il vous dira de ma part, assésuré qv'en usant de vostre vertu, vous ne voudriez faillir, non pl⁹ que vo⁹ croyez que ie serois prest de mettre le pied en l'estrief pour vous où la necessité s'offrirait. Et pource qu'il à esté present aux choses qui depuis le retour de la Cour m'ont esté occurrentes, & que le Roy digne charge de les vous faire bien au long entendre, ie ne vous ennuiray à vous doner peine de lire plus longue lettre, mais ie me recommande à vostre bonne grace, & vous prieray (Monsieur) me tenir tousiours de vos meilleurs & chers amis.

Pour faire cognoistre à un grand Seigneur le contraire de ce qui l'ayuroit esté fausement rapporté de luy.

M Onseigneur ie suis grandement ioyeux, que l'opinion mauuaise & fautive, qu'on vous

auoit cy deuant imprimée de moy
côtre toute verité, à esté effacée de
vostre bõ iugemēt, avec le tēps qui
descouure toutes choses, & que
vous avez cogneu que non seule-
ment ie ne suis atteint de ce que les
enemis de la vertu & de mon bien
m'auoyent faulsemēt imposé : mais
aussi graces à Dieu, qu'il n'y à nulle
reprehension sur moy quand aux
hommes. Chose qu'ils auoyent ma-
licieusement inuentée, cognoissant
vostre benignité me vouloir rece-
voir au rang de vos domestiques &
seruiteurs, suiuant, la promesse qu'il
vous auoit pleu m'en faire Enquoy
vous voyez (Mōseigneur) de com-
bien sont infâmes ceux qui m'ont
porté ceste eũie sans l'auoir desfer-
uy, & qu'à bon droit on les doit re-
nir pour compagnons de l'antique
Zoile enuieux du bien & auance-
ment d'autrui.

Car ce n'est ainsi de ce mal cōme
de celuy du corps, auquel par art on

peut donner remede & guarison, mais non à la malice de l'ame, laquelle ne se peut estaindre & effacer que par mort. Je me contenteray donc, Monseigneur, que la verité á surmonté le mensonge, & que mon service vous est agreable, lequel i'emploiray toute ma vie à humblement & fidellement vous obeir, laissant la vengeance de l'iniquité des meschans à celuy qui le cõmande. Priant Dieu le createur Monseigneur, vous donner accroissement de tout bon heur, avec tresbonne tres longue, & tres-heureuse vie.

*A quelque personnage duquel l'on a
nouuelle cognoissance.*

MOnsieur & frere, ie me repente bien heureux d'auoir vostre cognoissãce pour le bon esprit & sçauoir qui est en vous, mais ie suis desplaisant que ie ne vous puis faire cognoistre, l'amitié que ie vo^{us}

E iiiiij

porte esperât que si l'occasion s'off-
 fre, & que j'aye moyen de vous fai-
 re plaisir & seruisce, que me trouue-
 rez tousiours prest à vous obeir. Je
 me recommande à vostre bon-
 ne grace, & prieray Dieu, Mon-
 sieur, vous octroyer ce que iustice-
 mēt vous luy ferez bien demander.

*Misins à un Procureur en Parle-
 ment à Paris.*

Monsieur depuis qu'il à plu à
 Dieu me donner la cognois-
 sance de vos loüables vertus & hō-
 nestetez, ie luy ay tousiours supplié
 me donner occasion de vous per-
 uoir obeir, car il vous à plu (de vo-
 stre grace) me faire le temps passé
 tant de plaisirs & faueurs, que ie ne
 scaurois estimer de cōbien ie vous
 suis redevable. Si est-ce que ie vous
 puis asseurer, Monsieur, que vous
 estes celuy sous le Ciel, pour lequel
 ie voudrois plus m'employer à exe-

entre les commandemens, comme
j'espere que l'effet vous en apperra,
l'occasion se presentant. Ce pen-
dant [Monsieur] ie prie le Seigneur
Dieu vo^d auoir tousiours en sa sain-
cte protection, & vous mainrenir
en perdurable sancté & prosperité
avec toute vostre bonne & honne-
ste famille.

*Et un auquel tu aurois fait secours,
& depuis rescrit, qui auroit mal
pris la rescription.*

Monsieur, il me semble sous
correction, qu'avez mal en-
tendu la lettre que ie vous ay escri-
te, veu que n'escruez que ie fais
petit estime de vostre personne, &
que ie vous repaire ingrat du plaisir
que ie vous ay fait, chose que ie n'ay
iamais pensée, & ne voudrois esti-
mer que vostre vouloir fust de vous
acquiescer ainsi en mon endroit, at-
tendant la beneuolence dont ie vous
ay secouru. Si est ce que me fetitez.

E v

grand plaisir de merendre au plus tost que pourrez, ce que libérale-
mēt & de bon cœur ie vous ay pre-
sté. Vous sçauiez (Monsieur) puis
qu'il plaist à Dieu, que ie ne suis gar-
ny d'autre bien ne reuenue sinon de
celuy qui vient du labeur de mes
mains. Ie me recommande à voz
bonnes graces, & supplie l'Eternel,
Monsieur, vous conseruer en sã-
cté & digne garde.

*Pour rendre graces à un Hõme ver-
tueux, des plaisirs qu'il l'auroit
faits, & le prier d'estre cer-
tain d'une chose.*

Monsieur, ie ne vous sçaurois
assez rendre graces des biens-
faits desquels il vous à pleu me ren-
dre vostre debteur, ven que sans le
meriter aucunement enuers vous
i'apperçoy qu'adioustant à vos an-
ciës bien faits, vous desirez de plus
en plus mon bien, mesme d'auoir

porté la parole pour moy à Messieurs du Bureau de la ville, à quoy ie desire m'employer. Mais voyant, que le chemin est long, & la charge moleste, i'ay aduisé qu'il seroit raisonnable à cinquante escus par mois, qui est le moindre prix qu'ils pourroyent m'ordonner, pource qu'en ce faisant, ie seray contraint laisser autre vacation pour m'employer à leur obeir. Et s'il vo⁹ plaist me faire tår de bien d'en auoir certaine resolution, vous m'obligerez de plus en plus à vous faire seruice, & à prier Dieu pour vostre prospérité & sancté.

Pour employer un Secretaire d'un Prince pour un tign amy.

Monsieur, estant asseuré de la bone affection que vous portez Monseigneur le Prince, ie vous ay bien voulu escrire en faueur de ce presët porteur qui est vn de mes

E vj

bons amys, & lequel s'est retiré vers moy pour vo' prier l'auoir pour recomandé en quelques affaires qu'il vous recitera. Ce faisant Monsieur, vous m'obligerez outre les anciennes obligations que ie vous doy, à vous faire le semblable & luy à recognoistre vostre bonne volonté. Suppliant Dieu (Monsieur) vous donner en tres-bonne sancteté tres-longue vie.

Lettre d'un Pere à un sien fils.

M On fils combien que tu doyes estre suffisamment aduertty qu'il te faut diligēment employer le temps qui t'est presentement offert, si est-ce que raison me commande de te mettre souvent deuant les yeux ce qui t'est plus necessaire & requis d'observer, assauoir de craindre, aymer, & seruir Dieu sur toutes choses, ce faisant tu acquerras toute vertu, sçauoir & discipline. Aussi [cōme dit le Sage en ses Proverbes] le commencement de rou-

re sciéce est la crainte du Seigneur.
Si tu fais ainsi, je receuray un grand
contentement, & toy double pro-
fit. Dieu t'en face la grace & te tien-
ne tousiours sous sa Sainte con-
duite & sauvegarde.

Responce du fils au Pere.

IE cognois appertement Mon-
sieur & Pere, l'amour paternelle
qu'il vous plaist me porter, & en
quelle recommandation ie doy pren-
dre vos bons & honestes enseigne-
mens, lesquels me sont non seule-
ment necessaires, mais tres-profita-
bles. Et comme escript le Pere d'e-
loquence. Ciceron, Prudence con-
siste en cognoissance de verité, tel-
lement que ceux qui l'acquierent,
sont effectivement en bonne &
louable reputation deuant tous. Au
contraire, celui qui se fait une grande
faute, qui ne s'amuse à comprendre
toute bonne & honeste doctrine.
Chose qui m'induit bien (Monsieur
& Pere) à obéir à Dieu & à vous;

d'observer son diuin commandement pour acquerir, comme me mandez, la vraye source de toute science qui est ma principale affection. Esperant si bien faire mon deuoir en tout, que vous aurez iuste occasion de vous contenter de ma diligence, & obeïssance. Sur ce (Monsieur & Pere) ie feray fin, en presentant mes tres-humbles recommandations à vostre bonne grace, & prieray Dieu de vous octroyer tres-longue santé & accroissement de toute felicité.

Autre Misme d'un Pere à un sien fils,

A P. R. E. S. l'amour que tu dois à Dieu sur toutes choses (mon fils) il te faut parfaitement aimer ton Pere & ta mere, & les auoir en grand honneur & estime, pource que c'est chose douce, honneste, & loüable, que l'enfant se souuienne de ceux qui l'ont engendré, nourry, sustenté & esleué. Et pource qu'en mon absence ta Mere est seule qui

à le soing de toy ie te recommande de luy obeir en tout. Ce faisant tu satisferas aux obligations esquelles tu m'es tenu & obligé, & à elle aussi, par le commandement de Dieu. Au contraire, si tu ne satisfais à mon desir, sçaches outre la punition que Dieu fera de toy, que tu me donneras occasion de t'en reprendre, avec tel chastiment que le Pere doit à son enfant.

Lettre d'un fils à sa Mere.

M Adame & Mere, j'ay esté grâdement ioyeux de voir nostre Cousin present porteur, encores plus d'auoir receu vos lettres, par lesquelles ie cognois que non seulement vous estes en bonne disposition (dont ie louë Dieu) mais que de pl^{us} en plus vous desirez mon bien & aduancement ce qui m'incite à diligement m'employer & obeir à vos iustes & louables admonitiōs, pour paruenir cy apres au rang de ceux qui par leur

bonne estude & escriture, sont ve-
nus à grand hōneur & faueur. Vous
assurant que ie mettray telle dili-
gence à cōcevoir & appréhēder tout
ce qui me sera possible, que le tēps
ne me reprochera d'auoir perdu
l'occasion & commodité que Dieu
m'en donne par vōstre moyen. Le-
quel [Madame ma mere] ie supplie
humblement vous preseruet lous
la Sainte protection en très-lon-
gue & bonne vie. Apres auoir pre-
senté mes tres-humbles recoman-
dations à vōstre bonne grace.

*Ad un rhen parente magis sorty de
maladie, luy demandant secours et
en necessité.*

Monsieur mon Cousin, ce que
M j'ay tousiours desiré, est d'a-
uoir vn iour tant heurieux, de
vous voir hors d'ennuy & fâcherie
pour le repos & soulagement de
vous & de moy, car la maladie ex-
trême

arême ou ie vous ayveu par le passé,
m'estoit si dure & grieve à supporter,
que ie me reputois sentir la
mesme peine & travail. Toutefois,
nostre bon Dieu qui n'enuoye aux
siens plus de mal qu'ils n'en peuvent
souffrir, à si bien vſé de sa grace, fa-
ueur & miséricorde envers nous
deux, qu'il vous a osté de telle misère
dont ie le loue & remercie sans
cesse d'va tel bien fait. Et pour ce
(Monsieur & cousin) que ie voy vo-
stre commodité estre pour le pre-
sent plus copieuse & grande que la
mienne, ie vous prieray pour la ne-
cessité où ie me voy, me secourir
de vingt Escus, attendant que se-
cours me soit venu, qui ne fera sans
vo^r offrir tout ce que j'auray en ma
puissance. Sur ce Monsieur & cou-
sin, ie me recommanderay à vostre
bonne grace, d'aussi bon cœur que
ie prie, &c.

*et on amy le cōsolant en son infirmité de
maladie, avec promesse de luy subvenir:*

Monsieur, & frere, ie ne doute point que la longue maladie en laquelle auez esté & estes encores de present, ne vous ait destitué de tout moyen, veu que ceux qui sont opulens & abondans en richesses se trouuent le plus souuent en grande extremité & necessité, comme l'exemple en est tres manifeste à l'endroit de plusieurs. Ce que nous pouuons mesme cognoistre par les histoires sacrees du bon homme Iob, lequel cōbien qu'il eust grāds biens, fut en vn momēt le plus pauvre du mōde, lors qu'il pleust à Dieu le visiter & veoir sa patience, chose qui nous donne bien à penser que nous seulmēt nous deuōs prēdre en bōne, par les verges & visitations qui nous sont enuoyees de nostre Pere celeste: mais l'en remercier & pēser qu'il faict tout pour le mieux, tant pour no^r humilier, q̄ pour infirmer d'offenses qui se cōmettēt journellement contre sa Maiesté. Parquoy

ie vous prie, tout ainsi que vous sçavez mener & traiter de toutes bonnes choses, & à la verité, de prendre aussi ceste visitation en telle sorte qu'il appartient, & comme vn bon & fidelle Chrestien doit faire; Ce pendant, commandez en mon endroit & vsez du mien comme du vostre propre, vous cōsolant en la bonté de celuy qui à toute puisſâce, lequel ne laisse iamais en arriere ceux qui le seruent, reuerent & honnoient de bō cœur. Je le supplie vous en faire la grace, & vous maintenir toujours, Monsieur, en la Sainte protection & benediction.

Responce dudit amy.

Monsieur, combien que ie fusse agité de grâdes perturbations tant du corps que de l'Esprit, vostre lettre m'a esté tant agreable pour l'amour & fraternité qui est entre nous deux, que ie ne vous puis exprimer la consolation que i'en ay receüe, & suiuant ce que m'avez es-

crit, le vous prie me faire entendre
en quoy il vo^r plaist me prester sou-
lagement & aide, pour suruenir à
mon indigence & necessité. L'espere
(Monsieur) que les imposeurs,
causes de ma ruine auront vn iout
regret & honte de voir que la Ver-
té a surmonté leur detestable vic.
Car celui qui à sur toutes choses do-
minatiō, ne laisse iamais les peruers
impunis. Sa bonté vous doit ce que
plus desirez, & à moy biffuë & brief
soulagement de mes peines & enuis
Je me recommande à vostre bonne
grace, & prie Dieu, Monsieur vous
tenir content en toutes forces.

20. *Misive d'un neveu à son Oncle.*

Monsieur de Oncle, ayant sçeu
que le porteur alloit chez
vo^r, i'en'ay voulu perdre l'occasion
de vous escrire la présente, tant pour
vous tesmoigner de mon obveillance
que de l'affection que j'ay de faire
chose qui vous puisse donner con-
tamment & plaisir. L'ay estimé que

ien ne pourrais pour le present mi-
 eux vous cōteager, que m'employer
 à bien escrire, & comprendre tou-
 te chose vertueuse, comme il vous
 à pleu me cōmander, en quoy j'es-
 pere si biē faire le douoir requis en
 cōte par que je n'ay pour d'en rece-
 voir aucun reproche. En c'est en-
 drois, Monsieur & Oncle, je vous
 prefereray mes tres hūbles recom-
 mandations, & prieray l'Eternel
 vous servir & cōserver toujours
 avec toute vostre famille en sa sain-
 te & digno garde.

*À un sien amy, le xbertant à sœur,
 bon & honneste compaignie.*

Monsieur, combien que ce ne
 soit ma coustume de parler &
 d'écouter d'autrui, cōme plusieurs
 en font cas, fust ce que je suis con-
 traint en cest endroit, vous remon-
 strer qu'il est plus de besoing pour
 le monde huy d'aider de pres à ceux
 que l'on frequente, que d'en a pas-
 sés par le passé, car l'on voit tant de

des-bordemés & vies miserables re-
gner par tout que j'ay grand peur si
l'on ny met bon ordre & correction
qu'il en aduiédra de grands incon-
ueniens, pour les offenses qui se cô-
mettent contre Dieu. Parquoy veu
l'amour que ie vous porte, & l'anci-
enne amitié qu'auous ensemble, ie
vous prie ne trouuer mauvais, si ie
vous admoneste d'auiet soigneuse-
ment, de quelles mœurs & vie sôt
ceux avec lesquels vous frequentez
de peur que vostre ieunesse bien
apprise ne soit corrompuee par la
conseruation d'aucuns mal nourris
& desbauchez. Non toutesfois que
ie vaille vous remontrer, car ie
sçay bien que vous estes sage, mais
ce que i'en fais c'est pour l'effectiôn
& bon vouloir que ie vous porte: &
aussi que plus soigneusement vous y
preniez esgard. Sur tout que ceux
qui vous accompagneront aient la
crainte de Dieu & qu'ils soyent sa-
ges en paroles, & en fait. Au reste

Monſieur, auſez ou i'auray moyen de vous obeir, & ie m'y emploiray d'auffi bon cœur que ie me recom- mande à voſtre bonne grace, & ie prie Dieu de conduire vos deſirs à heureuſe fin.

A vne Dame, à laquelle l'on voudroit demander ſecours en maladie.

M Adame, cognoiſſant les dons que Dieu vous à distribuez, i'ay prins la hardieſſe vous enuoyer la preſente, pour vous ſupplier humblement m'aider & ſecourir en ma miſere, car depuis ma captiuité il me couſte tant, & ſuis ſi extremement pauvre & attenué, que ſi ie n'auois vraye eſperance & confiance à celuy qui à tout pouuoir, i'eſpererois pluſtoſt vne mort prochaine que ſoulagement à ma triſteſſe, tant au moyen de ma langueur, que de voir ce qui depéd de moy ne pouuoir eſtre ſoulagé ne ſuſt été de ce qui luy eſt neceſſaire. Toutesfois puis quil a plu à l'Eternel me viſiter, ie pren

patiemment ce qu'il luy plait m'en-
uoyer. Estant certain que telle visi-
tatiō est vne yraye marque de ceux
quil ayme, & que il ne me donnera
chose insupportable. Vous assen-
rant, Madame, qu'au plustost que
il auray puissance, i' seray de satisfac-
tiō, du secours qu'il vous aura pleu
me departir. Cependant ie me recom-
manderay humblement à vostre
bonne grace & prieray le Createur
Madame, vous persister en la sien-
ne, & vous donner heurieuse & lon-
gue vie.

*Pour employer la faueur d'un ministre
d'hôtel enuers son ministre.*

Monsieur, ie vous supplie, ne
prendre en mauuaise part, si
i'ay pris la hardiesse de vous escrire
ce petit mot de lettre, pour vous su-
plier bien humblement de m'aider
de vostre autorité & faueur enuers
Monsieur le Conte, afin qu'il
luy plaise m'otroyer le don, auquel
suyuit la promesse prestée. Vous
assu-

assurant Monsieur, que ie m'en re-
uencheray la part où vous aduise-
rez. Priant Dieu vous dōner en lon-
gue santé tres bonne & tres heureuse
vie ie me recommanderay à vos
bonnes graces.

*A une Dame, pour la supplier comman-
der de te faire payer pour quelque la-
beur que tu luy auras fait.*

Madame, ie vous sens estre tāt
proude & raisonnable, pour
la perfectiō des verrus, que la com-
muner enōmee maintient estre en
vous, que pour si peu qui m'est deu
du labeur où ie me suis employé
pour vous faire hūble seruice, vous
ne voudriez mō payement estre re-
tardé, à quoy vostre argétier recule
& fait difficulté de plus qu'il peut.
Parquoy, Madame, il vous plaira
commāder, comme il est de raison,
que ie sois satisfait. Sur ce ie prie le
Createur, Madame, vous donner

F

en la grace accroissement de velle
 bonheur & felicité, si vrayement
 23. *Excuse à une prudente & vertueu-*
se Dame, de ne luy auoir peu faire
la reuerence.

Madame, si ie n'eusse esté gran-
 dement occupé en quelques
 pressées affaires, dont pour lesquel-
 les i'ay prins la poste pour faire tou-
 te diligence requise, ie n'eusse fait
 faute de vous aller faire la reueren-
 ce, pour m'acquiter du deuoir que
 ie doy à la perfection de vostre bō-
 té & honnesteté, n'estant iamais de-
 libéré esloigner de ma souuenance
 de combien ie vous suis redevable
 pour les perfections de vostre bon
 esprit, comme j'espere que le sur-
 plus de ma vie vous me trouuerez
 rousiours prest à vous faire humble
 seruice. Je prie Dieu (Madame)
 vous donner en la grace longue
 santé, & prosperité, & ne per-

mettre que ie sois esloigné de la
vostre.

*A Madame la Duchesse de Savoie
Comtesse de Berry.*

MA dame la grâdeur de vos ex-
cellentes vertus & perfectiōs,
auxquelles tous hommes bien nez
doivent obeissance, vous ont assise
en tel degré, qu'il n'y a Princeſſe
qui plus soit digne de louange que
vous, ce qui fait que tous les hōmes
doctes & bons esprits de la France,
vous offrent & font present de iour
en iour, de leurs œuvres exquisés,
comme à Dame de ceste machino
basse, ayant plus toutes vertus &
sciences loüables, à l'imitatiō de ce
magnanime & puissant Roy Fran-
çois premier de ce nom vostre feu
pere, vray Mœcenas des gens de
lettres & amateur de toutes disci-
plines, lequel pour ses grandes &
dignes vertus & faicts valeureux,
sert de perpetuel exemple à la pos-
terité. *Chose (Madame) que nous*

F ij

voyons renaistre & reluire en vous
côme vraye heritiere des dons que
le tout puissant luy auoit départis.
Donc à bonne occasion que vostre
bonté & grandeur est le refuge, &
vray recours des escrinains, puis
qu'avez herité de la perfection du
plus sçauant & bon Roy qui fut on
en ce siecle & le mieux ayant de
raison, le droict, la verité, & l'equi-
té comme chacun le confesse. Cela
m'a meu (Madame) vous presenter
mon tres-humble seruite, pour tes-
moigner à vostre excellence, que ie
desire l'employer toute ma vie à le
vous faire tres-humble & tres-ag-
greable, comme l'un de vos plus
humblés & obeissans seruiteurs &
sujets de vostre Duché de Berry
Estant bien heureux Madame, d'e-
stre cogneu d'une Princesse, tant
bonne, tant sage & vertueuse. Je prie
Dieu m'en faire la grace & vous
maintenir, Madame en son eter-
nelle protection & benediction en

longue vie , & ioye & parfaicte
sancté.

*Autre lettre du Philosophe Plutar-
que à l'Empereur Traian son disciple.*

PV i s que Rome ne peut souffrir vn Empereur mauuais , & cruel & que le peuple à de coustume d'attribuer les fautes des disciples aux maistres , comme nous en auons l'exemple en Senecque, contre lequel fut murmuré pour l'iniquité de Neron. Et à Quintilien furent reprochéz les excez & audaces de ses disciples, ie te veux librement exhorter, que la premiere chose que tu dois faire pour maintenir ton empire , est de te reformer toy-mesme & de penetrer iusqu'à l'interieur de ton ame , & puis de raciner les vices qui la tiennent assiegee & par vne douce violence les donter & reformer. Et si tu n'y prouuoys de bonne heure , au lieu de commander, tu demeureras serf

F iij

route sa vie. Car la victoire que nous acquerrôs de nous mesmes est sans comparaison plus glorieuse, que celle qui s'acquiert sur autrui.

Ad une ieune Damoiselle, laquelle me esperoit d'auoir en Mariage.

M Adamoiselle, si ie pensois que l'inimitié de nos parens deust aussi bien se trouuer en vous, comme l'amitié est en moy, i'achaciter, i'aymerois mieux mourir pour vous donner contentement que viure estant hay & mal veu de celle que i'ayme & honore sur toutes les filles qui viuent. Mais voyant & cognoissant qu'une telle beauté que la vostre ne scauroit auoir le cœur si impitoyable, que souhaiter mal à celuy qui desire vous faire seruice, & que la grace de vos ceillades me promettent que mô seruice ne vous soit desaggreable, i'ose vous prier d'auoir tant d'esgard à vostre cour-

toisie & compassion de ma peine,
que pour accroistre l'un, & donner
diminution à l'autre, j'aye sa bien
& faueur de vous, que de vous faire
entendre mes desseins, & le bien &
auancement que ie vous desire. Vous
iurant, Mademoiselle, que la seule
gentillesse de laquelle ie vous ay
ouy loüer, & des bonnes parties qui
sont en vous, accompagnées de tel-
le beauté & bonne grace que cha-
cun sçait, m'ont fait enhardir vous
aimer, espérant que ne le mouuant
estrange de moy vostre plus hum-
ble & affectionné seruiteur, satisfe-
rez à mon hōneste affection & de-
sir, lequel attendrā deuotieusement
vostre resolution, salut vos bonnes
graces de ses très-humbles recom-
mandations. Priant Dieu, Mada-
moiselle, vous donner l'aïse & re-
pos tel que ie desire, & vous con-
seruer en sa grace, comme ie desire
viure & mourir en la vostre.

F. iiii

Autre à elle mesme.

IA n'aduiënd, que iama is ie con-
fesse que le coeurs ayant voué son
pensement à vostre excellence, ie
destourne le corps à s'employer en
choses, que le pèser desseigne, mes-
mement en celles de vol ester com-
me est l'amour que ie vous porte;
lequel ayant rauy na liberte, m'a vol-
lement rendu vostre, que toutes
choses ne me sont rien au respect
de vostre amitié. Et d'autant que le
bur de mon affection ne gist que en
la sainte liaison de mariage, ie vou-
drois vous supplier me faire ce bien
& honneur, de m'accepter pour
vostre seruiteur & mary afin qu'en
estant assure de vostre bonne vo-
lonté, ie marche plus hardiment, à
vous demander à vostre pere pour
espouse. Vous sçauéz Madamoy-
selle, quel ie suis, & quelle est la mai-
son d'où ie suis fortý, Et qu'à tout
celà ne vous pourroit esmonstrer,
voyez la grande amour que ie vous

porte , mesurant en vostre ame ce que peut endurer celuy qui ayme loyallement, qui s'adresse en si bon lieu comme ie fais , aymât celle qui ne doit auoir en recommandation que l'homme, l'esprit duquel ne demeure pour animer le corps, sinon pour ce seul respect , qu'il pense que le receurez & tiendrez pour le plus hūble & l'vnique en affectionnee deuotion à vous faire seruice , & qui attendant l'heureuse nouuelle de vostre consentement à sa iuste demande , baise vos blanches mains en toute humilité.

Responce de ladiete Damyselle.

M On sieur r'ay veu la lettre qu'il vous à plu m'enuoyer, & cogneu la bonnevolonté que me portez: de quoy outre que ie m'en tiens pour heureuse , ie vous remercie tres-humblement de l'honneur que me faites, m'aymant pour vn si bon & honneste respect, & ne fera iour de ma vie, que ie ne me resente de

F v

ceste vostre honnesteté & courtoisie. Quand à moy ie ne vous puis donner reponce sur ce dequoy la volonté ne gist & ne despend que de mes parens, auxquels ie doy seruir ce & obéissance. Il est bien vray, Monsieur, que veu vostre bõne affection, & estât le premier que i'aymerois mieux que ce fust vous que mon pere choisist pour mon mary, que tout autre qui viue, esperant que telle amitié feroit tousiours durable : & ayant pris vn si bon commencement, ne pourroit estre que la fin ne fust heureuse. A ceste cause ie suis d'aduis que vous en parliez à mō pere, lequel sçachant qui vous estes, & cognoissant quels ont esté vos parens, ne refusera l'alliance, autrement ie ne puis aymer, veu que ce feroit peine perdue de mettre son affection en chose impossible. Attendant celà ie me recommanderay à vostre bonne grace, & prieray Dieu, Monsieur vous

tenir en la Sainteté garde, & vous accompagner de toute felicité.

20. Lettre d'une Dame à un grand Seigneur, qu'elle demandoit en Mariage.

M Onseigneur le Comte, bien que ie fois très obeissante aux vouldoirs & commandemens de Madama la Duchesse, & que pour rien ie ne luy voudrois de ploine, si est-ce que iamais ie n'engageray tant ma liberté, que tousiours ie ne me reserve vn poinet pour dire ce que i'ay en ma pensee. Et que peux- ie auoir rien de moins, que de choisir celui à qui ie doy estre, à la mort & à la vie? & duquel estat vne fois inuestie, il est impossible s'en depestrer. Je vous assure que si ie ne craignois le parler & soupçon des ames malignes, & le venin des langues mesdisantes, que iamais mary ne me tiendrait plus en captiuité. Et si ie pésois que celui que ie

F vj

pretens d'auoir me fust si farouche
 que d'autres que ie cognois, la par-
 tie seroit dès c'est instant rompuë.
 Je vous remercie néanmoins (Mon-
 sieur) & des aduertissemens que
 m'avez donné, & de l'honneur que
 me faites, souhaitant de m'honorer
 par le mariage d'entre nous deux.
 Et vous promets (veu la rondeur
 de vostre parole) & le peu de diffi-
 mulation que j'ay ven en vous, qu'il
 n'y a Genel-homme en ce pays, au-
 quel ie donne plustost puissance sur
 moy qu'à vous, s'il aduient que ie me
 marie, & de ce tenez vous aussi as-
 seuré, eóme si la chose estoit desia
 faicte. Priant Dieu, Monsieur, vous
 donner tres-bonne & longue vie.

*Sur la lettre à une jeune & prai-
 sante Damoiselle, par laquelle elle luy
 fait entendre l'honneste amour dont
 en l'aimas pour sa vertu & honnesté,
 pour la desirer auoir en Mariage.*

Si la gentille nourriture ne nous
 incitoit dauantage que ies plus

grossiers d'entre le peuple à nous
ayer, & caresser, ie penseroyes,
Madamoyselle, que la passion que
souffrent ceux qui aiment, fust vn
chastiment que Dieu enuoye sur la
gaillardise de nos pensees, mais vo-
yant & cognoissant à l'œil, que na-
ture nous lemond à aimer la perfe-
ction de beauté, telle que celle qui
reluit en vous, & d'honorer celle
grande vertu qui vous fait admira-
ble avec les graces, honnestetez &
courtoisie dont le Ciel vous a foi-
sonné, ne faut s'es-bahir si ie suis le
captif de vostre beauté, vertu &
honnestete, & esclau de vostre
douceur, qui vous prie par la pre-
sente, ne pouuât la langue faire son
office, qu'ayant esgard à mon amour
loyal, au merite de ma fermeté &
constance, vous me faciez ce bien
que ie puisse scauoir par lettres si ce
que les regards me font esperer &
les orillades presque croire, me peut
asseurer de mon esperance, qui est

que ie pense estre l'aymé, & fauorité
de la plus belle & hōneste Damoy-
selle de l'Estat de France. Là où si
bon heurueux que ie sois celuy tant
aymé du ciel, & caressé de fortune
que vous auez choisi pour serui-
teur, vous vō^e pouuez asseurer, que
iamais gentil-femme ne fust mieux
seruie, ny Damoysele plus obeye
que vous ferez de moy. Qui atten-
dant l'arrest & sentence de vostre
bonne volonté, baise les mains de
vostre douceur en toute humilité,
& prie Dieu, Madamoysele, vous
donner l'accomplissement de vōz
desirs.

Responce de ladicte Damoysele.

MONSEVR, quoy que ce soit
grād simplesse à vne ieune hō-
me de faire son profit de quelque
coup d'œil jeté à l'esgaré par vne
Damoysele, si est ce que ie ne veu
nier afin de vous gratifier en quel-
que chose, que mō regard n'ait esté
plus espris, & passé sur vous que

tout autre, & que ie n'ay eu vn certain instinct de vo^r caresser & vous vouloir plus de bien qu'à tout autre, mais ie ne veux pour celà que vous tiriez ces faueurs, en cōséquence, & que me voyant si prompte à vous aymer pour vostre vertu & perfection, vous pensiez soudain que quelque transport me le face faire estant telle que ie suis, & ayant pere & mere auxquels ie suis tenue pour le commandement de Dieu d'obeir, de rapporter mes affectiōs & de n'entreprendre chose sans leur bon & iuste consentement, principalement en c'est endroit où il est questiō de mariage. Je vous remercies des loüanges, que me donnez & les accompare à tout bien venant d'une personne tant honneste, & si vertueuse que vous. Et ne desdaigne point l'amitié que me portez avec tout tel respect que le rāg que ie tiens me cōmande. Qui est cause que ie ne puis moins faire que de

vous accepter pour mary , & tenir pour celuy qui ne voudroit rien ar-
rêter qui peust preiudicier à l'hô-
neur d'une Damoyfelle. A tât con-
tentez vous d'estre aimé sur tout
autre , & que vous estes celuy seul
que mon cœur à choisi, si tel est le
vouloir de ceux qui me comman-
dent. Qui sera l'endroit (Monsieur)
où ie me recommanderay à vostre
bonne grace, suppliant le Createur
vo^r maintenir en toute prosperité.

20. Pour adresser un seruiteur

à un sien amy.

MOnsieur & frere, pource que
j'ay entédu que depuis vn peu
fortune vous à esté tant fauorable,
que vos biens temporels sont mer-
ueilleusement augmentez par vne
nouuelle succession qui vous est ad-
uenue , & que pour l'administra-
tion de vostre estat domestique,
vous desirez auoir vn seruiteur fi-
delle,

dele, j'ay advisé que le present porteur, qui est du nôbre de noz amis & extraict de parens vertueux & de bonne reputation, vous seroit propre. Et cōbien qu'il soit infortuné par le trop avancé trespas de son pere, il ne laissera de vous faire service tres-aggreable. Vous priant par nostre ancienne amitié, & le devoir que nous devons à l'avancement & support de noz semblables, de le recevoir en vostre maison, & sous mon assurance, ne vous deffier de sa personne : Car j'espere que vous recevrez ioye & contentement de son service. Me recommandant à vostre bonne grace, ie prie Dieu, Monsieur, vous donner heureuse vie.

*Je suis un tien amy l'advertisant de la
bonne santé de sa famille, &
de la sienne.*

Monsieur, depuis vostre acheminement par delà, nous nous

sommes tous rendus au lieu d'où vous estiez party, pour n'en bouger iusques à ce que ces grâdes chaleurs puissent estre passees. Et n'y deffaut pour ceste heure de tout nostre communauté que vous : Vostre bonne partie, fait fort bonne chere graces à Dieu, & desire grandement auoir de vos nouvelles, presentant (comme aussi ie fais de ma part) mes bien affectionnez recommandations à vos bones graces. Priant Dieu vous donner, Monsieur, et que plus en luy desirez.

Lettres Missives sous genre demonstratif.

Combien que j'aye entrepris, tres honnorez seigneurs, chose mal proportionnee à mon rude & petit entendement, c'est d'exposer par mes lettres, à vous nobles Seigneurs, les louanges & nobles vertus de N. qui sonnant en si grand nombre que ie ne scay par laquelle commencer, car la moindre qui n'est pas petite, surmonte toute manie-

re d'escrire, & qu'un tel personnage ne peut estre assez cher tenu, ex-
rollé, haut esleué, ce neant-moins
selon mon imbecille & rude ma-
niere d'escrire, ie me suis osé ad-
vèter vous escrire de la magnifi-
que louange. En premier lieu ie le
vous pleuny; iure & assure estre
entre les nobles, entenduz vaillans
& hardis tousiours le superlatif, car
s'il est question de gentillesse, tant
de corps que de l'espee, s'il est que-
stion de force & avec ce d'indu-
strie militaire, soit à pied où à che-
val, seul où en compagnie en assault
ou garnison ou si on veult parler de
doctrine morale, politique, vbi-
re theologale, s'en est le paragon,
c'est vn Dauphin entre les poissons,
vn Aigle entre les oyseaux, vn Her-
cules entre les hommes. Il n'a son
pareil en Conseil de ville & cho-
se politique, qui est, & sera à vo-
stre cité vne decoration non petite
donc acquerra haute renommée, &

des estrangers lumiere d'euident ex-
 ample. Et parce que mon trop ru-
 de entendement ne scauroit com-
 prendre la maniere, & d'escrire la
 dixiesme part de ses vertus, & que
 trop longue seroit ma lettre il vous
 plaira contenter de ce peu pour le
 present, car ie le libere vous en es-
 crire vne autrefois amplement, le
 tout sans mensonge ne flatterie,
 mais à la pure verité: le vous aduer-
 ty, messeigneurs, que tant plus lo
 cognoistrez, de tant sera par vous
 plus loué, prisé, honoré, & estime-
 rez un grand bien d'auoir eu la co-
 gnoissance, accointance, service,
 ayde, support familiarité, amitié,
 consideration, alliance, priuauté,
 secours cōpagnie d'un tel person-
 nage, &c.

*Je rescry à mon amy comment ie suis
 joyeux de l'office que le Roy luy
 a fait d'auoir donné*

IE ne scay si à vous ou à moy, qui
 suis vostre singulier amy, ie dois

dire *Proficiat* de l'office de N. que par
vos vertus, & hastive diligence auez
obtenus du Roy, & ve' aduertir que
le profit, honneur, voire & la gloire,
s'il est licite se glorifier en bien fai-
sant, ne sont pas de petite estime,
quand en si ieune aage vous auez
obtenu telle dignité, & surpassé les
merites de vos plus anciens d'o' ie me
dois bien resjouir, car dorenavant
vos vertus serót manifestes, & mes
honneurs & profits croistront puis
qu'il n'y en a tel amy, qui par la splen-
deur d'honneur à la future venue cha-
sera de moy les tenebres de tristesse
& me fera bone partie de ses hon-
neurs ioyes & profit. Or soyés ioyeux
de telle dignité, que iamais n'auéz
requise par ambició mais seulement
par les vertus, qui s'ót en vous, dont
encores plus grands biens vous s'ót
deux: Et au regard de moy, ce n'est
pas sans cause, soit se'en resjouir, car
l'amitie fait qu'en deux corps n'y a
qu'un esprit, & en deux sens vne

seule volôté. Je prie Dieu, M^osiem^t
que de bien en mieulx il vous doint
prosperer, & que par vos vertueux
faicts, puissiez, gloire immortelle
acquérir, & tant que viurez, demou-
rer en sa grace.

*Je t'embrasse mon amy de sa santé
et de sa bonté. Je te rends mille
amitiés.*

IL m'est impossible vous rescrire,
& cœur d'homme ne sçauroit pen-
ser [parfait & singulier amy] qu'elle
tristesse & desplaisir j'eus, quand on
me rapporta, que vous estiez grieu-
ement malade, & en grand danger,
car lors me fut aduis que ie sentoïs
vostre mal, pour l'amour d'or ie vous
aime, & eusse bien voulu que ma
douleur eust donné allégeance &
diminuation à vostre passion, mais
par telle & semblable maniere que
i'ay eu grande tristesse & douleur
pour les premières nouuelles, i'ay eu
inestimable loye de ce que l'on m'a
dit & affirmé que pour certain
vous auez recouuré santé & morp-

ble conualefcence. Je vous donne
le *Presfciat vobis* fingulier amy de tel
trefor reconure, & prie à nostre Sei-
gneur qu'il vous veille maintenir &
garder en si bonne & longue fanté
que ie voudrois pour moymesme.
Et vous fay fçauoir que moy & N.
& tous ceux de pardeça, sommes
graces à Dieu, tous sains & en bon
point prestz & appareillez d'accô-
plir tous vos bons desirs & comma-
ndemens.

Saillie commune en ce cas.

Si vous estes sain & bien disposé,
i'en suis tresioyeux, car la grace
à Dieu, de ma part ie me trouue en
bonne fâcé Vous estes parauenture
esmerueillé pour ce que souuent ie
vous soulois escrire ce que i'ay de-
laissé faire par un peu de temps, dôt
peut estre, que me voudriez accuser
de pareille toute fois ce n'a pas esté
par negligencer, mais par ceste vne fi-
cuse qu'ices iours passés m'a telle-
ment debilité, que i'auois en moy

bien peu d'esperance d'en eschapper sans passer de ce monde en l'autre, car mesmes en telle grande attenuation, les medecins m'auoyent abandonné, & n'auois espoir fors en Dieu seulement à la bõne ayde du quel ie me fais continuellement recommandé, aussi la souveraine bonté m'a remis en ma pristine santé toutes-fois ce n'a pas esté sans grande exposition de deniers, &c. voyla les causes pourquoy ienevo'ay peu rescrire mais dorénuant plus souuent vous recrieray, si Dieu me donne le temps & l'espace de ce faire.

Ie vous prie me rescrire de vostre prosperité, & de M. vour aduertir que s'il y a chose que ie puisse pour vous ne faites que cõmander, & ie mettray peine de l'accomplir, aydant vostre Seigneur, auquel ie prie vous donnot le comble de vos desirs, de tel lieu & c.

*Voilà un quatrain aduerty son amy d'un
procez quel il gaigne.*

S'il

S'Il vous est bien, singulier amy, & me va tres bien car tout ainsi que Dieu mercy ie sois en bonne disposition, ie desire qu'ainsi soit il de vo^r, & puis que ie sçay l'amour d'entre nous deux, nous auoir tousiours faire communs en nos fortunes, à ceste cause ie vous ay bien voulu escire de mes negoces & affaires estat certain que vous en serez plus ioyeux.

Vous estes assez aduertit du temps, de la peine & despence que i'ay fait en la cause que i'ay eue à l'encontre de N. & quantes fois i'ay maudit l'heure dont iamais i'en auois ouy parler, prest par plusieurs fois de tout quitter, & trouuefois par force de diligence, & par importunement solliciter mon bon droit. Mardy dernier, quelque clameur que me fit ma partie aduersse, à la grande confusion i'obtins sentence à mon profit, dont ie reds grâces à Dieu, or sçay- ie bien que de mon profit, honneur & ioye vous estes aussi ioyeux que moy, &

G

puis que mes aduersités vous portent desolatiō, c'est bien raison que mes prosperitez vous dōnent consolation si vous prie le faire sçauoir à tous nos amis de par deça, afin qu'ils soient participans de nostre ioye. Et s'il est chose qui vous plaie cōmandet, soyez tout assuré qu'en moy auez vn amy infailible. Qui sera fin de la presente, Priant, & c.

Je rescry à mon amy un stile qui s'ensuit.

ET si ie n'ay matiere pour vous rescrire mō cher amy, car ie ne sache de par deça estre aduenu rien de nouveau, la grād amitié entre no^r cōmune ne me souffre laisser passer aucun messager que ie sçache qui voise par deuers vous sans par luy vous enuoyer de mes lettres car ie croy qu'auetz grāde ioye de lire mes lettres, cōme i'ay de lire les vostres.

Secondement sachez mon amy, que par la grace de nostre Seigneur moy & toute ma famille sommes en bon point desirans tres affectueu-

se c'est, pource que ie n'ay eu maniere pour vous escrire, & pource que j'ay trouué seur messagerie ie me suis deliberé vous rescrire ces lettres, par lesquelles vous pourrez cognoistre que par la bonte divine qui dispose de tout, nous sommes par-deça tous sains & en bon point, plaise à nostre Seigneur ainsi estre de vous & de tous nos amis de par delà, Ainsi soit-il.

J'ay pensé & considéré en moy, dequoy ie vous pourrois discourir, & n'ay rien trouué fors que de par le Roy, & par Ordonnance de la Cour, aujourdhuy ont esté faites processions generales, qui estoit chose fort belle à veoir, veulbontre qui a esté gardée qu'onques ne vist choses plus deuote, ne mieux ordonnée, & semble que le peuple de mieux en mieux, soit enclin à seruir Dieu en toute sainte obedience. Ce que i'estime estre chose tres-vile & necessaire pour ap-

passer l'ire de Dieu, qui pourroit
sur no^r estre exeeutée, pour les cri-
mes qui de present regnent au mō-
de, potuieu que chacun desiste de
mal faire & se range à bien vivre,
selon le commandement & vouloir
de Dieu & sainte Eglise, si i'eusse
scu autres nouvelles, ie vous les
eusses escriptes ie vous supply que
souuent m'escriuez, & ayez: le
me recommande singulierement à
vous & à M. & à tous nos autres bōs
amis de pardela, Priant nostre Sei-
gneur, vous donner ioye & san-
té, &c.

*Le Cardinal de Saint, Mart, en-
voye son Secrétaire en Bourgogne.*

PA la clemence diuine, en la
Sainte Eglise Romaine Eves-
que & Cardinal, à N. salut l'ay de
constume magnifique Duc quand
se trouue entre mes familiers & ser-
uiteurs aucuns qui soyent ornez de
vertus, plus decorez de sapience &

science que les autres, ie les ayme,
prise & honnore & i'amaïs ne cesse
de chercher leur grandeur & magni-
fier leur bonne renommée. Et avec
ce que ie iuge ainsi le deuoir faire,
ie sçay mes hōneurs & vtilité en ac-
croistre, Quand voyans celà, mes
autres seruiteurs, familiers & do-
mestiques s'efforcent aspirer à ven-
ir acquérir, cognoissans la promo-
tion de mes bien mérités seruiteurs
en esperant si Dieu plaist, paruenir
à semblable récompense en apres,
& pource que Jean de Menise mon
Secrétaire, qui est en doctrine sans
esgal à luy, s'en va par delà pour ex-
pedier aucunes de ses matieres, l'ay
bien eu & ay volonté donner à co-
gnoistre, qu'entre mes principaux
familiers ie l'ayme vniquement &
que ie l'ay fort cher, auquel si à ma
faueur luy faictes plaisir ou gratui-
té, ie l'auray si agreable que ie le
receuray estre faict à moy-mesme.
Parquoy ie vous le recommande;

comme mon cher amy, & agreable familier & si auez quelques affaires où ie vous puisse suruenir, ie le feray volontiers, &c.

Il y à vne autre maniere de lettres Missiues qu'on diét edictiues, c'est quand vn grand Prince, tant Ecclesiastique que seculier, escrit generalement à tous, où à vne vniuersité, ville, Cité, pays, communauté, ou à quelque personne publique comme pour traicté de paix, guerre, appoinctement, &c.

L'Empereur fait paix au Roy de Hongrie.

FRideric, par la grace diuine, Empereur des Romains, d'Autriche, Sicile, Duc de, &c. Comptes, &c. A Mathieu Roy de Hongrie, &c. Salut. Combien qu'il y ait plusieurs raisons qui nous pourroyent inciter à te faire guerre plus qu'on n'en trouue qui nous persuadent à

G iiii

faire paix avec , toy lesquelles seroyent longues à reciter , aussi n'en est il aucun besoin : car tu les entends bien. Mais afin qu'à toy & aux tiens il appere que plus y à en nous de liberalité , douceur & humanité , que de vengeance , à l'encontre , de ton ingratitude , nous auôs du tout deliberé de faire paix avec toy , afin que nos armes delaisées , nos gens & les tiens fort lassés & travaillés , puissent retourner à leurs maisons , en leur pays tres desiré , pour restaurer leurs choses tant dissipées & gastées.

Et à ceste cause par ces presentes ie t'auise que d'oresnauant s'excluse toute discorde , que par cy deuant pourroit auoir esté entre no^s , nous voulons faire avec toy ferme paix par les manieres & conditions passées & accordées entre nos Embassadeurs. Parquoy vous admonnestôs que toy & les tiens soyét prests , ioyeux & de bon vouloir à recevoir

ceste paix tres desirée, & la gardez de vostre part inuiolablement, tout ainsi que l'aions enioinēt aux nostres & deliberé, faire de nous mesmes, afin que tu cognoisses le bien que nous te voulōs, en bien & loyaument icelle gardāt & faisant garder & obseruer sans enfreindre.

Encores y a il vne autre maniere de Missiues dictes inhibitoires, ou qu'il ne veut c'est à sçauoir qu'elles portent commandement ou deffence. Quand vn Prince rescrit à aucun, ou à plusieurs, defendant ne parler d'aucune chose ia commencée; ou n'entreprendre la chose ia deliberée. Et se partissent en trois comme deuant. Premièrement, son nom, ses titres, avec salutation.

Secondement il declare auoir entendu qu'il ne veut entreprēdre où mettre à fin ce qu'il ne veut & n'entend estre mis à execution, declarāt les causes & raisons vrayes, ou vray semblables, incitations de ne faire

G v

telle chose.

Tellement, il met son inhibition en briefs termes, & bien entendu, ainsi qu'il appartient à Prince, en adioustans inonctions & menaces toutesfois ils doiuent estre moderées d'humanité, & non emprain-tes de rigueur afin que par trop grāde rigueur ne soit entendu que le Prince parle par colere ou courroux, ce que sage homme ne doit faire : & puis mettre le iour & date, &c.

Le Pape defend au Roy Ferrand l'edification d'un Chasteau.

INnocent Euesque seruiteur des seruiteurs de Dieu, à nostre fils Ferrand, Roy de Poïulle, salut, & benediction Apostolique.

Par les lettres de nostre venerable frere le Cardinal de S. Pierre *ad vincula* par nostre commandement Gouverneur du champ Picc-nin, & Legat, nous auons entendu

qu'és fins de rō Royaume de Poüille, vers nostre champ Picenin, qui nous appartient, tu veux en cōtreuenant aux appointemens, & concordats faits entre nous, edifier des fortes places, & chasteaux, ainsi cōme il dit le sçauoir par le raport de plusieurs gens dignes de foy, lesquels dient auoir veu tes preparations; & comme bien sçait ta discretion, telle maniere de chasteaux de nouveau edifiez, specialement és lieux de frontiere, où se peuuent donner grāde occasion de mal faire & nuire ce sont choses qui de leur nature induisent l'homme à suspicion, & penser quelque mauuaise cōspiration: Parquoy ne nous pouuons assez esmerueiller, si contre nous tu voulois aucune chose machiner.

Par ce nous prions ta sacrée Majesté, qu'il te plaise differer tels chasteaux, & forterelles contre nous edifier, si tu veux avec nous paix &

G vj

tranquillité perpetuelle auoir, & si par aduenture tu ne voulois cesser sçaches que nous serons contraincts de repousser l'iniure que tu nous voudrois faire suivant telle raison qu'il est licite rebouter à force. Toutesfois nous auons confidence que tu ne feras chose qui nous puisse porter preiudice, & que tout bon Roy ne puisse & doieue faire.

Donné.

Vn banquier escrit à l'autre.

DE s le premier du passé ie vous ay escrit qu'à la lecture de la presente à sire Sebastien Soison de Mousue, deuiez bailler trois mille ducats comprans pour autant que luy icy à nostre maison à confignez ie vous supplie de nouveau luy donner ladicte somme seurément, & m'enuoyer coppie de son acquit. Ayez mémoire de ne donner nul argent à aucun sans bonne asseurance, que sçauiez le seing entre nous congneu. Combien que plusieurs

fois fust repliqué la lettre de charge : vous aurez cure de m'enuoyer toutes les copies de lettres de charge qu'avez en de nous depuis six mois ença: car icy est encores quelque discordé mais de ce suffit, ie me recommande à vos bonnes graces.

Vn Banquier à l'autre.

Pource qu'il est force de cōplaire aux amis, N. vous baillerez au porteur de la presente nommé Bertou, trois cens escuz d'or solz, & par delà vous faites donner seulement pleige bon & seur, car à nous icy semblablement ledit Bertou à donné seurété suffisante pour les dictz trois cens escuz, luy dōnant temps de six mois à l'entiere redition, il est bon en l'un & en l'autre banque avoir bon pleige, à ce que ne perisse le nostre de leger, il suffit assez faire plaisir. Vous ferez donc le cōtenu de ceste : car ie ne suis pour plus repliquer en ce. Ie me recommande à vos bonnes graces.

Vn Gentil-homme à un Capitaine Cheualier.

IE suis aduisé par lettres de mon
fils, comme par la grace de vostre
Seigneurie, veu sa vertu, l'auez col-
loqué au nombre des Hommes d'ar-
mes, pour laquelle chose moy avec
tous mes parens & amys vous re-
stons tant obligez, qu'en verité ne
sommes suffisans à le pouuoit en
parolles exprimer. O combien est
precieuse la seruitude qui se faict à
l'homme liberal: mais plus heureux
& de plus grand loüange est digne
le Seigneur, lequel cognoist le lo-
yal seruiteur en le despoüillant d'es-
perance en loyauté, & obéissance
acquise. La haute valeur de vostre
magnanimité pour certain peut te-
nir que nous tous (combien que
d'icelle du corps soyons absens, a-
uéc l'ardant amour) luy sommes
tousiours au costé. Me recomman-
dant tres-humblement à vos bon-
nes graces.

*Responce du Cappitaine Cheualier
au Gentil-homme.*

VOS lettres pleines de grace & humanité me furent gracieuses car par elles avec vos amis & familiers vous estes apparu me vouloir remercier de ce que j'ay esleu vostre fils en l'ordre de mes homes d'aïmes, ie vous respondray brièvement : Sçaches qu'ès choses de cheualerie où il se traitte de vie & mort, de pauvrete, richesse, d'honneur & vergongne ie ne fay election par amitié, ne par faueur, mais ie mets les hommes à meilleur degré par leur vertu, & ainsi la prudence, le conseil & le courage viril de vostre fils me contraignoit à l'honorer, lequel est prest à monter plus haut : ce pendant vivez en paix & s'il vous honnore donnez louanges à Dieu & non à moy. Je me recommande à vos bonnes graces.

La Femme au Mary.

DÉpuis que vous partistes, Dieu
 sçait en quâtes pensées ay veſ-
 cu : & certes en toutes mes tribula-
 tiōs pour v oſtre abſence, nulle pei-
 ne ne ſens plus grâde qu'en vn an
 entier, à grâd peine recevoir d'eux
 ſeules briefues lettres, Il pourroit
 eſtre qu'autres diuerſes occupatiōs
 de la Cour ne vous permettent rēps
 à eſcrire, ou par aduerture que de
 nous nul ſoucy ne vous poingt, la
 tierce année paſſe que vous eſtes de
 nous eſlōgné : Ce en verité ne ſont
 les promeſſes de vous à moy faiçtes
 ſur voſtre partement. Vous ſou-
 uienne que nos deux enfans croiſ-
 ſent en aage, mais non en couſtu-
 mes qu'à eux conuiendroit : nous
 ſommes riches, plus qu'autrement
 ne faiçtes d'ic qu'auarice vous puis-
 ſe vaincre ne ſurmonter : car ſeront
 de peu d'ornemens les richesses à
 nos enfans, ſans ſplendeur de quel-
 ques vertus par faueur eſluez. Ou-
 tre

tre ce ne vous oubliez que ie n'ay
mes ailes de chose, aucune de la vie
necessaire: mais sçachez que ie suis
femme, & ieune, ne pire ne meil-
leure que les autres: donc vous sup-
ply & requiers vous vouloir d'icy
approcher: car nous auons grand
besoing de vous, & non de deniers,
ou en grand desir vous attendons.

Vostre loyalle Espouse.

En Responce du Mary à la Femme.

CE S iours passez i'ay receu au-
cunes vostres lettres fort la-
mentables, par lesquelles de moy
largement vous cōplaignez, i'aoir
que ie suis tardif à vo^e escrire, vous
croyez par aduerture qu'icy où ie
suis à Lyon, soit iusques d'Amboise
sautant de chemin, comme de Blois
à Tournes. En verité ie vous ay escrit
pour le moins neuf fois l'an: & plus
souuentes-fois aduient, cōme vous
pouuez confiderer, que par negli-

gence des porteurs les lettres perissent : mais pour venir à autre, quand ie party de vous i'estimay de partir ioyeusement laissant en vostre giron nos deux enfans en ferme fiance de les auoir recommandez a femme prudente, sage temperée, soigneuse, diligente, & courageuse au gouvernement de ses affaires domestiques, a laquelle chose ie croy qu'en rien ne faudrez. Vous m'écritez que vous estes femme & ieune avec ce qui ensuit, ie dy que quand ie vous esponsay, ie vous prins pour femme, mais pour la plus vertueuse, plus chaste, plus honneste & plus apprise, que les autres de vostre age. Je ne suis auaricieux, comme par aduerture estimez : vray est qu'en Cour, ie suis venu pour faire tant de gaing qu'a nous & nos enfans puisse estre cause de ioyeux repos. Pour ceste heure ne passeray outre. Dieu aydant dans trois mois ie s'pere estre prez de vous.

Vostre loyal-Espoux.

Un Gentil-homme à un autre.

A Ceste heure i'ay receu vos gracieuses lettres, lesquelles en double degré à moy ont esté agreables, premierement pour ce qu'elles sont vostres, & puis pour ce qu'elles ont esté de vostre magnificence, & de vostre libéralité, car le riche don de six faïsans, & deux chèvres entiers, ie rends graces à vostre benignité. Nous aussi sommes chassans mais il nous convient prier Diane, des forests antiques déesse, qu'elle nous adresse precieuse proye, de laquelle puissions après vous contendre en prise de don, mais si d'adventure en valeur d'iceluy soyons de vous surmontez, en fermeté d'amour ne nous surmonterez jamais.

Vostre comme frere.

Responce d'un Gentil-homme à l'autre.

Satis-faction merueilleuse j'ay prinse d'auoir eu occasion de vous inciter à m'excuser, surcrauant passent plusieurs iours & mois que ie n'ay eue moyen de scauoir vostre estat. Il me plaist fort de ce que nostre present ne vous à semblé vide, nous ne vous enuoyons telle petite chose pour deffr. de recevoir par échange ou en autre quelque chose de don, mais que seullement grand vouloir & l'affection de manuel amour se cōtente. Si ce temps de Karesme nous pūst nous venir visiter, nous irons à la chasse de nous appaioilles.

Vostre comme frere,
 Comme un frere pour son frere.

I En pourrois exprimer, en paroles, de declarer quantes grefues douleurs & peines ay receu par la mort de François vostre mes-aymee

& loyalle esponse, parquoy si ne font les dures larmes, & grandes angoisses desquelles ie suis atterment accompagnée ie pourrois parer à ce trouuer quelque maniere de consolation, mais en verité ie ne puis à autrui subuenir, celuy qui ne peut aucunement donner remede à soy mesme: autre n'est excepté que raison qui voi peut conforter à prendre en fort courage la fierté & inextinguible mort d'icelle honeste, vertueuse & chaste femme: laquelle par les merites de ses vertus s'estime sans nulle doute, estre la sus à posseder les eternels triôphes de la gloire celeste, rendre les derniers prins en prest, ainsi le don de la vie que le general pasteur en prest à nous donné, se doit ressembler sans la mériter aucune. Etudiez ie vous supplie avec moy à espiër prières pour le sempiternel repos d'icelle bienheureuse ame. Et faites que Loise ma chere Mère en suive les meurs

maternelles, cessez que sera l'amère
pluye de l'humour qui des yeux me
chet, il ne faut point se plaindre de
l'inclemence de la mort, enuieuse
mais comme sans querelle ie seray
en l'escrire plus liberale. Dieu Eter-
nel par son infinie pitié vous con-
serue en paix & prosperité.

Responce du frere à la sœur.

T Res chere sœur, la redresse du
doux stilo de vos humaines let-
tres à fait vn peu cesser de mes yeux
l'abondance de la degoutente hu-
mour, parquoy ne pourrois en au-
cune parole suffisante dire les graces
que i'ay, & iusq'au dernier iour de
ma vie iuis pourrois à vostre pitié
& bonté. Ie sçay combien tousiours
tendremēt auez amere la memoire
de François, ie sçay l'effect du sin-
gulier amour qu'elle vous portoit.
Vostre niece à vostre benignité &
grce humblement se recommande
i'espère qu'elle ensuyura en toutes
choses la mansuetude & hōnesteté

d'icelle defuncte la vertueuse mere nous ce pendât en ce que commanderz, serons en tout temps à tous vos plaisirs prôpts. Dieu vous maintienne en sa grace.

Vne Mere à sa fille.

MA fille tres-aymee vos lettres m'ont esté fort gracieuses tât pour auoir eu aduis de vostre fanté, que pour entendre que Pierre vostre fils en son com, iécement d'estude apprend diligemment. Pour vous aduiser en charité maternelle de chose qu'au vostre & mien honneur appartient. Deppis peu de réps par diuerfes voix, ay entendu ie ne sçay quoy de vostre mauuaise renommée & d'icelle part de vostre Ville de Bloys. Vous sçauetz, ma fille, qu'à seize ans me mariay, & à vingt & trois vefue, deux enfans avec demeuray, & iusques à ceste mienne aage de cinquante deux ans, iamaïs aucun en verité, ne peut parler sur l'integrité de ma vie, ne pour aucun

temps ne me suis souciee de mary:
 roy en verité à seize ans prins mary,
 trente cinq vefue avec vn seul fils,
 demeurant dix neuf ans à iceluy
 possédé, pourquoy tu deurois des
 choses mondaines estre satisfaiete,
 tu es riche, & sous condition de
 chasteté demeure he! ie te prie pour
 l'amour de l'Eternel Dieu & pour
 icelle obseruance que tu dois auoir
 à moy, que tu sois bien aduertie à
 ne maculer iceluy vœu & poly ha-
 bit que tu porte à l'honneur de ce-
 luy qui de ta virginité eut la pre-
 miere despouille, **D**i à v soit a-
 uec toy.

Responce de la fille à la Mere.

Pour vos lettres dernières brief-
 ues ie suis deuenüe toute melen-
 colique, & ce n'est que de vous nais-
 se l'occasion, mais de la mauuaise
 de l'unique monde. En verité la re-
 ste enclinee ie reçoÿ toutes icelles
 admonitions, lesquelles viennent
 de vous, ma prudente mere. Selon-
 qu'il

qu'il se lit es antiques histoires Ely-
poly pour ne consentir à Phedra sa
mere horrible, fut d'icelle à mort
fierement mise, ainsi par langues
pestiferes ie suis innocemment ac-
cusee. Parquoy escoutez ie vous
prie ma tres-chere mere, vous co-
gnoissez bien Jeanne, laquelle à vn
frere aagé de vingt & quatre ans y-
urôgne mal apprins iouëur & gour-
mand, deux ans y a & plus, que ce-
luy par lettres dons, & promesses
des-honnestement me va tenant &
ce ne fait tant pour son desir, que
par la mauuaise volonté de sa sœur
Jeanne, laquelle estant desormais
de trente six ans, & richement ma-
rie à homme vieillard à qui en de-
mande est son amour tres-liberal-
le. Et parce qu'icelle est ma voisi-
ne, me voudroit veoir avec son fre-
re en amour coniointe, mais ce ne
luy vaudra rien, pour ce cōme des-
esperez vont parlant de moy, Non-
autre vous m'entendez bien. Je me-

H

recommande tres-humblement à
vos bonnes graces.

*Excuse quand tu auras esté negli-
gent à escrire à un amy du quel
tu aurois reſen plaisir.*

SI au temps paſſé ne vous ay ef-
crit, comme auroit eſté mon de-
voir, ce à eſté pour la grande occu-
patiō que i'ay eu : mais pour ce n'eſt
que continuellement toute ma foy
& eſperance en toute choſe n'ait
eſté en vous, & ſpecialement me re-
cordant de l'amour paternel, que
touſiours vers moy auez demonſtré
en effet & œuvres. Et pour ce qu'il
vaut mieux ſatis-faire à tel devoir
tard que iamais, me ſuis eſmeu à
vous escrire la preſente à ce que
ſoyez participāt de tout mon bien,
utilité & honneur, cōme par cy de-
vant auez eſté en mes aduerſitez &
tribulations, me dōnant ayde, con-
ſeil & faueur, beaucoup plus que

n'ay vers vous merit . Je me recom-
mande   vos bonnes gr ces.

La recommandation d'un tien amy.

COMBIEN que ie cognoisse,
Monsieur le Baillif, n'estre li-
cite molester vostre Seigneurie en
Iustice, neantmoins pour satis-fai-
re au deuoir que i'ay vers le present
porteur auquel par la foy & affec-
tion qui est entre nous, suis obli-
g  faire ce que ferois pour m  pro-
pre salut, ie le vous recommande, &
prie vostre magnificence que vueil-
lez pouuoir sans litige ne delay  
mettre fin   son procez. Ce faisant
ie demeureray   vostre seruice me
recommandant   vous.

*Comme tu peux escrire   un homme
de bien desirant son amitie.*

IE voudrois que Fortune, si ia-
mais d'elle ie puis esperer aucun
bi , en vn seul point eust m str  les
forces,   me faire content, non des

H ij

science que les autres, ie les ayme,
prise & honnore & iamaïs ne cesse
de chercher leur grandeur & magni-
fier leur bonne renommée. Et avec
ce que ie iuge ainsi le deuoir faire,
ie soy mes honneurs & utilité en ael-
croistre. Quand voyans celà, mes
autres seruiteurs, familiers & dol-
mestiques s'efforcent aspirer à ver-
tu acquerir, cognoissans la promo-
tion de mes bien meritis seruiteurs
en esperant si Dieu plaist, paruenir
à semblable récompense en apres,
& pource que Jean de Venise mon
Secrétaire, qui est en doctrine sans
esgal à luy, s'en va par delà pour ex-
pedier aucunes de ses matieres, l'ay
bien eu & ay volonté donner à co-
gnoistre, qu'entre mes principaux
familiers ie l'ayme uniquement &
que ie l'ay fort cher, auquel si à ma
faueur luy faictes plaisir on gratui-
té, ie l'auray si agreable que ie le
receuray estre faict à moy-mesme.
Parquoy ie vous le recommande

comme mon cher amy, & agreable familier & si auez quelques affaires où ie vous puisse suruenir, ie le feray volontiers, &c.

Il y à vne autre maniere de lettres Missiues qu'on diét edictiues, c'est quand vn grand Prince, tant Ecclesiastique que seculier, escript generalement à tous, où à vne vniuersité, ville, Cité, pays, communauté, ou à quelque personne publique comme pour traicté de paix, guerre, appoinctement, &c.

L'Empereur fait paix au Roy de Hongrie.

FRideric, par la grace diuine, Empereur des Romains, d'Autriche, Sicile, Duc de, &c. Compté, &c. A Mathien Roy de Hongrie, &c. Salut. Combien qu'il y ait plusieurs raisons qui nous pourroyent inciter à te faire guerre plus qu'on n'en trouue qui nous persuadent à

G iiii

faire paix avec, toy lesquelles seroyent longues à rescier, aussi n'en est il aucun besoin : car tu les entends bien. Mais afin qu'à toy & aux tiens il appere que plus y à en nous de liberalité, douceur & humanité, que de vengeance, à l'encontre, de ton ingratitude, nous auôs du tout deliberé de faire paix avec toy, afin que nos armes delaisées, nos gens & les tiens soit lassés & travailléz, puissent retourner à leurs maisons, en leur pays tres desiré, pour restaurer leurs choses tant dissipées & gastées.

Et à ceste cause par ces presentes ie t'auiſe que d'oresnauant s'excluse toute discord, que par cy deuant pourroit auoir esté entre no^s, nous voulons faire avec toy ferme paix par les manieres & conditions passées & accordées entre nos Embassadeurs. Parquoy vous admonnestôs que toy & les tiens soyét prests, ioyeux & de bon vouloir à receuoir

ceste paix tres desirée, & la gardez de vostre part inuiolablement, tout ainsi que l'aions enioinct aux nôtres & delibéré, faire de nous mesmes, afin que tu cognoisses le bien que nous te voulös, en bien & loyaument icelle gardät & faisant garder & obseruer sans enfreindre.

Encores y a il vne autre maniere de Missiues dictes inhibitoires, ou qu'il ne veut c'est à sçauoir qu'elles portent commandement ou deffence. Quand vn Prince rescrit à aucun, ou à plusieurs, defendant ne parler d'aucune chose ia commencée; ou n'entreprendre la chose ia deliberée. Et se partissent en trois comme deuant. Premièrement, son nom, ses titres, avec salutation.

Secondement il declare auoir entendu qu'il ne veut entreprendre où mettre à fin ce qu'il ne veut & n'entend estre mis à execution, declarät les causes & raisons vrayes, ou vray semblables, incitations de ne faire

G v

telle chose.

Tellement, il met son inhibition en brieftes termes, & bien entendu, ainsi qu'il appartient à Prince, en adioustans inionctions & menaces toutesfois ils doiuent estre modérées d'humanité, & non emprain-tes de rigueur afin que par trop grãde rigueur ne soit entendu que le Prince parle par colere ou courroux, ce que sage homme ne doit faire & puis mettre le iour & date, &c.

Le Pape defend au Roy Ferrand l'edification d'un Chasteau.

INnocent Euesque seruiteur des seruiteurs de Dieu, à nostre fils Ferrand, Roy de Poüille, salut, & benediction Apostolique.

Par les lettres de nostre venerable frere le Cardinal de S. Pierre *ad uincula* par nostre commandement Gouverneur du champ Picc-nin, & Legat, nous auons entendu

qu'és fins de rō Royaume de Pouille, vers nostre champ Picenin, qui nous appartient, tu veux en cōtreuenant aux appointemens, & concordats faits entre nous, edifier des fortes places, & chasteaux, ainsi cōme il dit le sçauoir par le rapport de plusieurs gens dignes de foy, lesquels dient auoir veu tes preparations; & comme bien sçait ta discretion, telle maniere de chasteaux de nouveau edifiez, spécialement és lieux de frontiere, où se peuuent donner grāde occasion de mal faire & nuire ce sont choses qui de leur nature induisent l'homme à suspicion, & penser quelque mauuaise cōspiration: Parquoy ne nous pouuons assez esmerueiller, si contre nous tu voulois aucune chose machiner.

Par ce nous prions ta sacrée Majesté, qu'il te plaise differer tels chasteaux, & forterelles contre nous edifier, si tu veux avec nous paix &

G vj

richesses, ne de grand honneur, mais seulement de pouuoir estre, moyennant vostre benignité, colloqué au nombre de vos seruiteurs, à qui j'entens estre tousiours soumis iusques à la fin de ma vie. Je me recommande à vos bonnes graces.

Responce à un qui l'auroit loué.

Vostre parler à esté tant orné & tant elegant, qu'en verité à nul d'eloquécé plein ne seroit grief à luy faire deue & suffisante responce, non à moy ne ne sçay par aduerture l'amour que me portez, pour laquelle chose combien qu'en moy ne soit iceluy ornement de parolle qui se requerroit, neantmoins ie m'efforceray pour mon deuoir faire, & aussi comme ie pense pour vostre confort, vous donner responce à ce que me puissiez plustost blâmer d'insuffisance que d'ingratitude, ou de negligence.

Reſponſe.

Combien que ie cognoiſſe pluſtoſt, auoir eſté par vous loué pour voſtre grande humanité, & pour ſingulier amour que pour merite de mes vertus, neãmoins ie ne peux faire que ne me reſiouille, & prennre conſolation, d'eſtre loué d'homme prudent, & de loquence ſenſée comme vous eſtes: car voſtre authorité eſt tant en eſtimation que non ſeulement les hommes dignes, mais auſſi les indignes rendroit il-
luſtres.

Contre ce que pour monſtrer deſplaiſir de ſe voir deſſervir d'un ſi bon & ſi bon parent.

On doit toujours participer avec ſes amis de toutes fortunes qui leur aduiuent: En ayant eue de ces iours paſſez comme vous eſtez eſté voſſe, on ay receu tel deſplaiſir & triſteſſe, ainſi que chacun bon & parfait amy doit auoir de l'autre. Et par ce que ie ſçay quil

H iij

n'est besoing que ie conforte ceux qui sont d'eux-mesmes par prudence confortez, ne m'estendray plus outre, sinon que ie vous prie auoir patience de telle infortune, comme requiert vostre singuliere providence : à laquelle continuellement m'offre & recommande.

¶ Comme tu peux ayder à un tien amy qui seroit en prison pour deuo.

IE remercie Dieu, de ce que iamaïs ne demanday chose aucune à vostre Seigneurie, qu'elle ne me l'octroyast, ainsi espere encore obtenir ceste, laquelle est ceuvre de misericorde, & sainte. Ces iours passez fut emprisonné Jaques de la Barre mon parfait amy, lequel est tant en extremité qu'il ne se pourroit dire plus, il à grand nōbre d'enfans, auxquels estant pere labouroit jour & nuit, à pouuoir auoir tant de pain qu'il les nourrist mais à pré-

sent n'y estant, vostre Seigneurie
 peut penser cōme la pitense famille
 peut viure. Pour laquelle chose vo^s
 supplie que vueillez, pour l'amour
 de Dieu & en faueur de moy accor-
 der vers son creancier, & luy faire
 donner terme de maniere que le
 pauvre hōme sorte de prison pour
 consoler & remettre la pauvre fa-
 mille, laquelle ne pourroit estre en
 plus grāde calamité, plainte & mi-
 sere: & ayant esté plusieurs fois fa-
 uorisé de vostre magnificence, j'ay
 osé par grande presumption à pre-
 sent recourir à icelle vous priant
 humblement vouloir faire deliurer
 iceluy de prison, & en ce faisant il
 priera Dieu pour vostre prosperité
 santé & longue vie.

Pour demander un prisonnier.

IE n'aurois hardiessé de parler de
 uant vostre Seigneurie, si la grā-
 de renommée d'icelle ne m'eust don-
 né manifeste confort de sa clemen-
 ce, gracieuseté & liberalité & pour

H. iiii

tant se trouuant qu'à present Florimond ven, mon ancien & parfait amy, par accident ou infortune à este en prisonné, j'ay prins hardiesse de supplier vostre seigneurie: car selon l'autorité de l'apostre la misericorde est de grande vertu en la presence de Dieu, si que de passer la raison & est plus grande & plus excellente que la rigoureuse iustice, Parquoy vostre Seigneurie daigne user au calamiteux Estat plus tost de pitié, que de rigueur de iustice, attendant quasi que l'espere quel innocent de mon amba tronnement euidence & manifeste raison. Dieu vous conserve.

Demande à un Prince d'un qui auroit commis quelque excès.

IA Y continuellement par cy deuant cognu & à present plus que inmais cognois qu'elle a esté la force de la vraye amitié, laquelle con-

traint l'homme à estre bening, & amiable à la personne qu'elle à en haine pour satis-faire à l'amy qui pour luy intercede, parquoy sçachant ce que ie peux vers vostre magnificence pour l'ardât amour que ie luy porte, & pour celle que me portez & l'amitié de Guillaume Ardiller, duquel j'ay receu infinis services, & ay à luy obligation eternele, ce qu'il me presse fort par lettres & messages & sçait pour certain l'amitié que me portez : A ceste occasion M^{seigneur}, ie vous prie pour le pauvre orillat à ce qu'il ne luy soit fait lesion en sa pers^{on}ne, ou en ses biens, ains que luy fachiez cognoistre de quelle vigueur & force est celle dilecti^on de vostre magnificence vers moy, laquelle j'aym^e & en icelle espere à present faire experience de la gr^{ande} affection qui est entre nous & de nostre singulier amour, Me recomdant à vos bonnes graces.

H V.

*20. Responce du Prince à la demande
proposee, laquelle il demonstre me-
stre honnestre.*

Combien qu'au tēps passé i'aye
eu apperte intelligence & co-
gnoissance quelle chose ait esté &
soit l'amitié & beneuolence, que
pour l'amy se doit satisfaire à la de-
mande qui intercede, & mesme-
ment quand leurs demandes ont
bonne iustification, neant moins
nous deuons considerer, que tou-
iours si doit demander chose hon-
neste & conuenante aux amis : &
quand il se fait demande contre la
vraye iustice & honnesto vie, il est
force, plusieurs fois delaisser la be-
neuolēce pour ne faillir à icelle iu-
stice. Autrement plusieurs mauuais
exemples se donneroyent à diuer-
ses personnes de faire mal. I'ay en-
tendu vostre Missiue, par laquelle
me priez que ie vous cōcede de las-
cher vostre amy de captiuité, sans

considerer par aduerture le grand
 erreur & excez par luy commis, le-
 quel est si grád & abominable, que
 non seulement merite supplice en
 sa personne, mais de toute grande
 peine seroit digne. Donc me fait
 mal, pour l'affection qui est entré
 nous, qu'en mon honneur ne vous
 puis satis-faire, posé que vostre de-
 mande ne soit licite ne honneste,
 neantmoins l'amour que vous por-
 tez à celuy delinquant, vous faict
 parler & demâder ce que tout l'on
 nie: & à ce que les malfaicteurs soiét
 pugniz, les bons exaltez, & qu'ils
 puissent aller seuremens par le mō-
 de, ie vous prie si à vostre demande
 ne satisfaits, vous m'aurez pour cef-
 ste heure excusé, pource que l'esqui-
 té de la Iustice me force vous nier
 la demande.

*Excuse du demandeur de ce qu'il a
 demandé, chose contre Iustice.*

IE cognois que plusieurs fois l'a-
 mour & dilection de l'ynamy à

H vj

l'autre ; j'aghe la conscience, & me
laisse diriger la verité de raison
& Justice, mais quand on entend
appertement la condition des hom-
mes, que par leurs propres delicts
méritent supplice, il est force que
Justice ait lieu pour donner exem-
ple aux autres hommes de mauuai-
se vie, neantmoins i'ay fait l'office
qui se requiert à l'amy, & combien
qu'avec peu de consideration, &
prudencoe aye intercedé pour Orit-
lat, ie prie à vostre magnificence
m'auoir pour excusé, & pardonner
non tant à mon ignorance, qu'à
l'amour que ie portois à cestuy de-
linquant & trans-gresseur de vraye
Justice, comme appertement m'ex-
plique vostre prudencce, laquelle est
excuse de mon indigne demande.
Humblement me recômande à vos
bonnes graces.

Un Seigneur à un autre.

TRes-cher Seigneur, il y a trois
mois que vostre excellence par

des doctes & prudentes lettres me pria, que s'il estoit possible que peusse vser d'art & diligence de parler à Guillaume, & l'induire d'aller servir icelle en office de Secretaire, pource qu'il est homme sçauant paisible, & de legance admirable en composition, en verité i'ay vû de termes tout d'art pour l'induire au desir de vostre seigneurie, mes propos du commencement ne le peuvent induire pource qu'il s'excusoit d'estre las de servir les Seigneurs, & qu'il aimoit le repos, & s'adonner à nourrir son petit enfant, en fin i'ay tant fait, que dans vn mois se partira d'icy pour aller vers vous, je luy ay dit que vostre excellence vsera de la liberalité que requiert la vertu. I'ay eu plaisir incredible, pource que vostre Seigneurie aura puez de loy hōme prudent & loyal, docte, admirable, obseruateur de l'antiquité, grand historien, & aux deuis de Poësie a escript sans pareil,

donnera de grand satis-faction, à l'ardeur du diuin entendement de vostre excellence à laquelle humblement me recommande.

Responce d'un Seigneur à l'autre.

VOSTRE Seigneurie sçait tres-bien en quantes griesues & fa-cheuses occupations consommons le temps de nostre miserable vie, parquoy icelle par son humanité pardonnera à nos indoctes lettres; desormais par vertu de vostre excellence possédés la noble personne, de Guillaume, pour loyal & bon Secretaire de nos affaires. J'ayme sa mansuetude, & fort me plaist son iugement, la facondité de son parler me delecte. Si toute la Saincte Eglise des Chrestiens, faisoit election des Euesques, Abbez, Prieurs, Vicaires & autres ayant charge des Ames, comme j'ay fait de Secretaire la Religion & nostre Foy Catholique seroit en plus grande veneration qu'en nostre malheureux réps

nous voyés. L'aduisle vostre seigneurie qu'aussi tost que nostre predict Secretaire me vint saluer soudainement luy fais par courtoisie don de cinq cens escus d'or, Dieu par sa clemence donne prosperité en nos affaires: car à nostre dit Secretaire, & à tous les esprits à luy semblables en tout temps m'efforceraide donner toute commodité & faueur. Icy feray fin, & à vostre excellence sans fin me mecommenderay.

En Vn Marchand à l'autre.

PARTY que fustes de nous (cher amy) soudainemēt fut par moy la Nauires expediee, faisant charger les quarante tonneaux de maluoisie, que l'an passé ie regarday à meilleure fortune. Nous auōs par aduis d'Anuers, que le muscadet vaut quarante escus le tonneau du moins, aussi les autres vins de Cardie, entendons valoir trente cinq escus le tonneau. I'espere que nous y ferons profit, & tant plus que ie suis deuēment informé de nos gens

que les gallions de Venise n'ont
cette année en Ponat, i'estime que
ne pourrez acheuer de vendre tous
les vins à Dieppe: parquoy ne vous
soit moleste faire aller la Nauires ius-
ques à Rouen, pour acheuer le de-
mentant. On entend par lettres de
Lyón, qu'en Proüence il y a tant de
vins qu'il n'a pris. Vous estant arri-
ué à Rouen, serez soigneux à me
donner souuent aduis de tout ce que
ferez, & de la qualité & condition
de toutes Marchandises: I'en re-
commande.

Responce du Marchant.

DEs le 22. d'Auril i'ay receu vos
Missiues, de Boulongne, par
lesquelles en grät plaisir ay enten-
du vostre diligēce de l'expedition
de nostre Nauires, laquelle (la grace
à Dieu) à sauueté est arriüee, sou-
dainement deualerent les Marchāns
de Rouen, qui en leuerent les qua-
rante tonneaux de Maluoisie, à 60.
escus, le tonneau, dequoy ie suis
ioyeux.

ioyeux & parce que i'ay aduis qu'à
 Londre en Angleterre, y a de tou-
 tes sortes de vins, excepté de Can-
 die, lequel est en pris, ay aduisé d'en
 voyer la Navire à Nantes, & là es-
 pere charger le vin a laines, lequel
 les cherement nous vendrons: car
 aujour d'hey sont en grand pris pour
 occasion que toute France entend
 aux années, auxquelles les Anglois
 estudient de toute leur fureur: par-
 quoy les marchandises sont mises en
 oubly. Pour vous donner aduis des
 marchandises de ce pays, à ce que
 j'ay entendu. Le vin vaut à Paris 12.
 escus le muid, le bled vaut en Beaul-
 le trente sols tournois le septier,
 l'orge, & l'avoine valent 15. sols
 poix, febues, valent en Bretaigne
 dix liures tournois le muid, à Dy-
 jon la monstard vaut 10. sol le bar-
 ril: en ceste Ville de Roien, tout
 poisson est à petit prix, excepté le
 maquereau, lequel en tous lieux est
 tant en estimation tenu, que tout

homme qui sçait traffique mettre en œuvre, peut seurement vivre, Parquoy tres-cher compaignon, ie suis d'aduis qu'en icelle marchandise mettions de nos deniers. Soye certain que ie ne perdray minute, où s'entendray que sera nostre gain. De ces aduis que ie vous dōne vous les tiendres au plus secret lieu de vostre memoire, ie me recommande a vos bonnes graces.

Vn Marchant à son facteur.

Facteur, il vient à deux ans que ie t'en-uoïay à Barcelonne ieiré de Carthelogne, & à plusieurs fois t'ay enuoyé la valeur de 36. mille escus en diuerse manieres & par compte dilligemment de moy tenu, ne me treuve auoir eu de toy en comptant sinon vingt mil escus, & de Marchandise prise en eschange, puis auoir de toy recen enuiron dix mil escus, & de six mil ie ne voy aucun compte. Vray est que de deux mil que doit Suplice Gallier, ay au-

cune cognoissance: mais des autres quatre mil qui restent, nulle particularité ne me laisse entendre le ray par diverses fois requis compte d'eux, & n'a laissé passer avec les oreilles closes: parquoy me fais prédre non seulement admiration, mais aussi grand soupçon. Toy donc entends à recueillir ce & tout compte que tu as avec moy: & cōme hōme de bien don viendras à Paris: car j'ay resolu ne vouloir plus mener marchandise à Barcelonne, où nul gain ne faisons, Dieu te conserve.

Responce du seigneur au Marchand.

TRes cher Seigneur & maistre j'ay receu lettres du 7. Aueil, par icelles ay entendu la disposition de vostre pensée. Nous auons icy à present un galie de fronses, lequel est pour partir d'icy à 15. iours, ie m'en iray sur iceluy iusque à Marseille, & dedà iray incontinent à vous, & porteray tous nos liures

né aux lettres vertueuses. Et ainsy
pour satisfaire à vostre desir, ie me
suis disposé de vous escrire la pre-
sente pour vous exhorter & nos a-
mis de pardeçà, que de toutes vos
forces vo^s embrassiez l'Amour qui
sans doute est vne chose diuine, &
nous estonne point ce que Platon
disoit d'un Amant, duquel le voyant
amoureux, dict, Cest amoureux est
vne ame en son propre corps mor-
te & vint au corps d'autrui. Et ne
vous espointe aussi ce qu'Orfee
chante de l'amer & miserable cō-
dition des Amants. Cōme ces cho-
ses se doiuent entendre, & comme
on y peut remedier, ie le vous diray
mais ie vous prie m'escouter dilige-
mēt. Platon appelle l'Amour amer,
& non sans cause : parce que qui-
cōque aime il meurt en aymant. Et
Orfee appelle l'Amour vne pōme
d'amer doux. Estant l'Amour vne
mort volontaire, en tant qu'il est
vne mort, c'est chose amere: en tant

qu'elle est volontaire, elle est douce.
Quiconque aime, meurt en aimant.
d'autant que son penser s'oubliant
se retourne en la personne aimée.
S'il ne pense point de soy, certainement
il ne pense point en soy: &
pourtât telle ame n'agit en soy-mes-
me: comme ainsi soit que la princi-
pale action d'amour soit le penser.
Celuy qui n'agit en soy, n'est point
en soy: parce que ces deux choses,
c'est à dire l'estre, & l'agir se recueil-
lét ensemblemēt. L'estre n'est point
sās l'agir: l'agir n'excede point l'es-
tre. Aucun n'agit là où il n'est point.
& quelque part qu'il soit, il agit &
opere, Donc l'ame de l'ayant n'est
pas en soy, puis qu'en soy il n'opere.
S'il n'est point en soy, il ne vit pas
aussi en soy-mesme qui ne vit point
est mort: & pourtāt quicōque aime,
est mort en soy, ou pour le moins il
vit en autrui, Sans doute il y a deux
especes d'Amour. l'une est simple

l'autre est reciproque. L'Amour simple est où l'aimée n'aime point l'amât. Là l'Amant est du tout mort parce qu'il ne vit point en soy, comme nous auons dit, & ne vit point aussi en l'Aimée estant d'elle mesprisé, où est ce donc qu'il vit? Vit il en l'Air, où en l'Eau, ou au Feu ou en la Terre, ou au corps d'un animal irraisonnable? Non parce que l'ame humaine ne vit point en autre corps que l'humain. Il vit par aduerture en quelque autre corps de personne non aymée. Ny là encor parce que s'il ne vit là où vehementement il desire viure, beaucoup moins viura il ailleurs. Donc ne vit en aucun lieu celuy qui aime autrui: & d'autrui n'est aimé: & pourtant est entierement mort le non aimé amant. Et iamais ne resuscire, si l'indignation ne le fait resusciter. Mais là où l'aimée respond en Amour, l'amoureux vit pour le moins qu'il

soit en l'aimé. Icy chose merueille-
leuse auient quand deux ensemble
s'entr'ayment. Cestuy en celuy, &
celuy en cestuy vit. Ceux cy sont
ensemble en contre eschange, cha-
cun se donne à autrui, pour d'au-
trui recevoir. Or en quelle manie-
re ils se donnent eux-mesmes, il se
void, parce qu'ils se mettent en ou-
bly. Mais comme ils recoient au-
trui cela n'est pas si clair. Parce que
qui ne se possède, beaucoup moins
peut-il posseder autrui : ains l'un
l'autre possède soy-mesme, & pos-
sede autrui. Par-ce que cestuy se
possede, mais en celuy-là. Celuy ja
se possède, mais en cestuy. Certai-
nement pendant que ie vous ayme
m'aymant, ie me retrouue en vous
pensant de moy : & moy de moy-
mesme desprise, me requiers en vo-
us me conseruant. Le mesmes faictes
vous en moy. Cela encor me sem-
ble merueilleux, d'autant que ie me
suis perdu moy-mesme, si par vous
ie me

ie me regaigne, par vous ie me possede. Si par vous ie me possede : ie vous possede & ay premierement, & plus que moy, & suis plus prochain à vous, qu'à moy, d'autant que ie ne m'approche à moy-mesmes par autre moyen que par vous. En ce-
cy la vertu de Cupidon est différente de la force de Mars, parce que l'Empire & l'Amour sont ainsi differents. L'Empereur & le Seigneur possede autrui par soy. L'Amoureux par autrui se reprend : & l'un & l'autre des Amants se fait loing de soy & prochain d'autrui : & mort en soy, en autrui resuscite. Vnique est seulement la mort en l'Amour reciproque : Les resurrections sont deux : parce que qui aime, il meurt une fois en soy, quand il s'abandonne. Et soudain il resuscite en l'aymé, quand l'aimé le reçoit avecques un penser ardent. Il resuscite encor quand luy finablement se recognoist en l'aimé & ne doute point qu'il ne

soit aymé. O mort heureuse que
deux vies ensuivent. Ô merueilleux
contract, auquel l'homme se don-
ne pour autrui & autrui n'y soy
s'abandonne ! O gain inestimable
quand deux deuiennent vn en telle
maniere, que chacū des deux pour
vn seul deuiant deux : & comme re-
double celui qui n'auoit qu'une vie
estant entreuenue vne mort, a ja
deux vies ! Parce que celui qui est
vne fois mort, resuscite deux fois
sans doubte pour vne vie il acquiert
deux vies, & pour soy vnique, deux
soy-mesmes : Manifeste en l'a-
mour reciproque se void vne tres-
iuste vengeance. L'homicide se doit
punir de mort : & qui niera que ce-
luy qui est aimé ne soit homicide
comme ainsi soit que l'ame se sepa-
re de l'auant : qui niera semblable-
ment qu'il ne meure ? Quand luy
semblablement aime l'auant. Ce-
ste est vne restitution bien deuë
quand cestuy à celuy, & celuy à celuy

Iluy rend l'ame que ja il luy avoit ostee : L'une & l'autre aymant donner la sienne, & aymant reciproquement par la restitution done l'ame d'autrui. Pour laquelle cause, quicôque est aimé par raison doit contr'aimer. Et qui n'ayme l'amant est en coulpe d'homicide, ainsois est larron meurtrier, & sacrilege. L'argent est possedé du corps, & le corps de l'ame: doncques qui ravit l'ame, de laquelle le corps & l'argent est possedé, cestuy ravit ensemble l'ame, le corps & l'argent: pourtant comme larron, meurtrier, & sacrilege doit estre cōdamné à trois sortes de mort, & comme infame & impie peut sans peine de chacun estre occis, voire si luy-mesme volontairement n'accomplit la Loy, qui est que luy-mesme ayme son amant. Et ainsi faisant luy avec celuy qui vne fois est mort, semblablement meure vne fois. Et avec celuy qui resuscite deux fois, luy

encores deux fois resusciter. Par les raisons predictes nous auons demonsté que l'aimé doit contraindre son amant. De rochet que non seulement il le doit, mais qu'il y est contrainct, il se demontre ainsi.

L'Amour naist de ressemblance: la ressemblance est vne certaine mesme qualité en plusieurs subjects: de sorte que si ie vous suis semblable, vous par necessité estes semblables à moy. Et portant la même ressemblance me contraint que ie vous aime, vous contraint à m'aimer. En ouure l'amoureux s'oste à soy-mesme, & se dōne à l'aimé, & ainsi deuiet chose propre de l'aimé. Doncques l'aimé a cure de cestuy comme de chose sienne, parce que les choses de chacun luy sont cheres. Adioustez y que l'amāt engraue la figure de l'aimé en son ame. Donc l'ame de l'amant deuiet vn certain miroër, auquel reluit l'image de l'aimé. Et pourtant quand l'aimé

se recognoist en l'amant, il est contraint de l'aymer. C'est M^oseigneur ce que ie puis vous escrire pour c'est effet & es discours cy apres ie poursuivray la mesme matiere touchant l'amour & ses effets aux amoureux. Le prie Dieu Monseig, &c.

*M^o Missine en laquelle est declaré entre
quelles personne s'engendre l'Amour
mutuel & que cherchent les
Amants.*

MOnsieur ie ne veux laisser mon discours imparfait, mais vous declarer que les Philosophes, tiennent l'Amour estre vraiment mutuel & reciproque entre ceulx là en la Nature desquels se cōtr'eschangent les lieux du Soleil & de la Lune, Cōme quand ie nasqui, si le Soleil se fust trouué dans le Mouton, & la Lune en la Liure: & quand vous nasquistes, si le Soleil eust esté en la Liure, & la Lune au Mouton. Ou

L iij

bien si nous auions en l'ascendant
vn mesme & semblable signe, ou bi-
en vn mesme & semblable Planete
benins qui regardassent semblable-
ment l'Angle oriental, où que venus
vint loger en la mesme maison, &
au mesme degré. Les Platoniques y
adioustent encor ceux des-quels la
vie est d'un mesme Demon gouuer-
nee: Les Philosophes naturels &
moraux veulent que la semblance
des cōplexions, d'estre nourri, ele-
ué, & enseigné, de la familiarité, &
des deuis, soit occasion de simila-
bles affections. En somme l'Amour
se trouue contr'eschanger grande-
ment, là où plusieurs occasions se
rencontrent ensemble: selonc elles
se rencontrent toutes, se voyent
soudre les affections de Pythias &
de Damon, & de Pilade & d'Oreste
Mais que cherchent ceux ei quand
mutuellement ils s'entrayment? Ils
cherchent la Beauté: parce que l'Ar-
mour est vn desir de iouir de la bō-

ne grace, c'est à dire de la Beauté. La Beauté est une splendeur qui rait à foy l'ame humaine. La Beauté du corps n'est autre chose, que splendeur en l'ornement des couleurs & lignes. La Beauté de l'Ame est vne lueur en la possession des sciences & coutumes. La lumière du Corps n'est point comme des oreilles, du Nez, du goust, ou du touchement mais de l'œil. Si l'œil le cognoist, seul il en iouist. Donc l'œil seul iouist de la corporelle beauté. Et étant l'Amour vn desir de iouir de la Beauté & icelle étant seulement comme des yeux, l'Amoureux du corps est content de la seule vue; Si le plaisir & charoïement du toucher n'est point partie d'Amour, ny affection de l'Amant, ains espere de la sçuerce & perturbation d'Homme seruite. Aussi comprenons nous la lumière de l'Ame seulement avec la pensee dont celui qui aime la Beauté de l'Ame, se contente seulement de con-

fidération montale. Finalement la
Beauté entre les Amants s'échan-
ge par Beauté, Le plus antique avec
les yeux iouïst de la Beauté du plus
iune; & le plus iune avec quoy l'en-
tendement iouïst de la beauté du
plus antique. Et celuy qui est seule-
ment beau de corps, par ceste cou-
stume, deuiens beau de l'ame: & ce-
luy qui est seulement beau de l'ame
se réplie les yeux de corporelle be-
auté. Et celsuy est vn contr'eschâ-
gementeilleux à l'vn & à l'autre, hon-
neste, utile, plaisant & agreable. L'hô-
nesteté en tous les deux est pareille,
parce que c'est chose également
honneste d'apprendre & d'enseigner.
Au plus ancien il y a plus grand de-
lectation, d'autant qu'il a plaisir de
la veüe & de l'entendement. Au
iune est plus grande l'utilité, parce
que d'autant que l'ame est plus ex-
cellante que le corps; d'autant est
plus precieux l'acquisition de la Beau-
té intellectuelle que la corporelle.

Voilà en brief ce que j'ay peu apprendre touchant ce fait. Je me recommande à vos bonnes graces.

Disours où il est deduit, que l'Amour est tres-heureux, parce qu'il est bon & beau.

MOnseigneur, j'ay appris de Charles Marfurpin, digne nourison des Muses, & autres doctes, que l'amour est vn Dieu tres-heureux, parce qu'il est tres-beau & tres-bon. Et met en conte ce qui est requis à estre tres-beau, & ce qui est requis à estre tres-bon. Auquel demembrement il depeint l'Amour mesme. Et apres avoir deduit quel est l'Amour, il en nombre les benefices de luy concedez à la generation humaine. Or voycy le sommaire de sa dispute. A nous appartient premierement de rechercher pour quelle occasion voulant modifier l'Amour estre bien heureux, il

dict qu'il est fort beau, & fort bon :
& quelle difference il y a entre la
bonté & la beauté. Platon dit celuy
estre bien heureux à qui rien ne de-
faut & celà estre ce qu'est parfait
& accompli en toute partie. L'une
perfection est interieure l'autre est
exterieure. Nous appellons l'inte-
rieure bonté, l'exterieure beauté.
Et pourtant celuy qui est tout bon
& beau, nous l'appellons tres-heu-
reux, comme parfait en toute par-
tie : Et ceste difference voyés nous
en toutes les choses. Parce que co-
me veulent les Fisiciens & Philo-
sophes naturels, le temperamēt es-
gal des quatre Elements, interieur
es pierres precieuses enfait & pro-
duit dehors la splendeur aggre-
able, plus les herbes & les arbres par
la fecundité interieure sont par de-
hors vestues, & ornées d'une tres-
aggreable varieté de fleurs, & de
fueilles. Et aux animaux le bon tem-
perament des humeurs engendre &

produit joyeuse apparence de couleurs & de lignes : & la vertu de l'ame montre par dehors vn certain ornement de parolles, & vne bien-
seance honneste aux gestes & aux actions. Mesmes les Cieux & leur substances sublimes sont reuefluz de claire lumiere. En toutes ces choses est la perfection de dehors. Et celle là nommons nous bonté, celle cy beauté. Pour laquelle chose nous voulons que la beauté soit la fleur de la bonté. Et par les attrait & allechemens de ceste fleur, quasi comme par vne certaine amorée, la bonté qui est dedans cachée attrait & alleche les circonstants. Mais parce que la cognoissâce de nostre entendement prent & emprunte son origine des sens : nous n'entendris ny appererions iamais la bonté dedans les choses cachees, si nous n'estions à icelle conduicts par les indices & marques de la Beauté extérieure. Et en cecy apparoit l'admi-

table utilité de la Beauté, & de l'Amour, qui est son compagnon, par ces choses i'estime qu'il a esté assez desisté, qu'il y a aussi grande difference entre la Bonté & la Beauté, qu'il y a entre la semence, & les fleurs. Et cômme les fleurs estans nées des semences des arbres, produisent encorés semences. Ainsi la Beauté qui est fleur de Bonté ainsi qu'elle naist du bien, aussi elle remène au bien les Amants.

*Mon Amour et si incertain est desiré
la folie.*

M Onseigneur, il me souvient que m'avez fait demandé quelle utilité apporte à la generation humaine cét Amour, pourquoy il soit digne de tant de loüanges. Et au rebours que c'est que donne l'amour contraire. Je prens ce que dit Platon au Fedre, la fureur est vne alienation d'entendement: & enseigne deux genres d'alienation, desquelles il estime que l'vne vienne

d'infirmite humaine , l'autre d'inspiration diuine il appelle la premiere folie : la seconde fureur diuine. Par la maladie de folie l'homme tombe fous l'espee de l'homme , & d'homme presque deuiant beste. Il y a deux geres de folie l'une naist de deffaut de cerueau, l'autre de deffaut de cœur. Quelquesfois le cerueau est occupé de la colere bruslee , quelquesfois du sang bruslé quelquesfois de la noire lie du sang : & delà les homes deuiennent fols. Ceux qui sont tourmentez de la colere bruslee , encores qu'ils soyent d'aucuns iniuriez se courroucent aigrement, & mettent la main & à soy & à autrui. Ceux qui sont occupez du sang bruslé, outrepassent de beaucoup mesure en risées, se vantent sur tous promettent de soy grandes choses. Et avec ioye, chants d'ances, il demeurent grand soulas. Autres qui sont greuez de la noire lie du sang sont

toujours melencoliques, & se feignent certains songes, lesquels en presence les espouventent, & les font craindre pour l'advenir. Et procedent ces trois especes de folie de defect de ceruelle. Car quant les humeurs se retiennent au cœur, elles produisent angoisse & lascheté, non pas proprement folie. Mais elles engendrent proprement la folie quand elles montent au cerveau. Et pourtant on dit q ces especes de folie procedent du defect de ceruelle. Mais nous disons que par defect de cœur vient proprement la folie, de laquelle ceux sont affligez, lesquels se voyent en l'amour perdez. A ceux cy fausement est attribué le sacré S. nom d'Amour. Mais afin qu'il ne semble pas que nous vueillions restreindre le vocable commun, encores en ceux cy vsons nous du nom d'amour. J'avois envie de discourir plus au long, mais le porteur étant pressé de parti m'a fait escrire court.



E P I S T R E S

FAMILIE-

RES ET AMOUREV.
 ses d'Estienne Pasquier,
 Parisien.

22. L'Auteur devenu Amoureux se
 console en soy-mesme.

L E T T R E I.

Vi eust iamais estimé que
 telle eust esté la sortise d'un
 homme, de non seulement
 estre fol, & auoir cognoi-
 sance de sa folie, mais aussi d'a-
 perceur que le mode en eust cognois-
 sance? Vrayement faut-il que l'extre-
 mité de folie se rage dans un tel cer-
 ueau. Et ce d'autant plus que natu-

re no⁹ instruit tous en general cou-
rir nos deffauts & pechez. Il faut
certes qui ie confesse, que grande
fut celle rage, qui s'imprima dans
mon esprit, lors que ie luy laschay
la bride, pour me soumettre à la
volonté d'une femme, mais toutes-
fois excusable meslant celle faute
commune avecques tous. Mainte-
nant qu'est-il de besoin donner à
entendre à vn peuple, de quelle sorte
de passions & pointure ie fus nauré
sinon pour discourir plus apperte-
mēt ma bestise? Excusez pour Dieu
cette faute, Messieurs, & ne l'impu-
tez à moy, ains à la force de mon
destin, qui guide mes œuvres celle
part. Et bien que pour mon regard
ie n'en attende aucun fruit, qu'un
mespris & contemnement de mon
fait: si pourrez vous vous rendre sa-
ges par ma folie, quand reconnoi-
sres par ces lettres[discours certes
de mes amours d'une essence af-
fection, la fin s'estre convertie en une
dedai-

de daignouse haine Cest vne histoire
re, m'en croyez, vne histoire de ma
folie, & ne dressay onques ces epis-
tres qu'aini ou qu'Amour, ou des-
dain le me les dictoit. Esquelles au-
cunes furent (peut estre) enuoyees
les autres non, & les vnes & les au-
tres seulement faites pour plaisir, si
furent elles basties soubz la charge
de ces deux trahistres capitaines,
qui a l'enuy ont commandé sus mes
espris. Que pleust à Dieu que par
esbat, & non aux despans, & de mon
temps, & de mon corps ie les eusse
façonnées, Pour le moins ne senti-
roy-je en moy l'amertume d'un re-
gret, d'un regret, di-je, ne point d'a-
uoir esté amoureux (ja ne plaise à
Dieu que parole si mal digeree sorte
iamaïs de ma bouche) mais d'auoir
employé mes vœux à l'endroit de
celle, de laquelle pour recompense
ie n'ay receu que deffaueur. Ce ne-
anmoins vous verrez de quelle for-
ce ie me suis esperdu & idolatré en

elle. Voire vous diray plus, qu'en-
core est-ce icy le moins de ce que ie
fey oncques pour elle. D'autar que
iamais basteleur ne fait faire plus de
tourdions à vn Singe, comme elle
a fait de mō esprit. Chose à la vnté
merueilleuse, ie ne diray point mō-
strueuse, qu'à la poursuite d'un ob-
iect, vn esprit se soit diuersifié en si
contraires manieres. Or tel fut vn
temps son priuilege d'auoir se pla-
sant de moy: maintenant est-ce la
raison, qu'usant quelque pouuoir mes-
drois, aussi ie me ioue de moy, et
m'en iouat mō submettre au langa-
ge de tous les hommes desquels les
vneuns le prendront par auenture à
risce, & los autres à compassion.

Mais quant à moy, ie proteste res-
sembler ceux qui ayans commis quel-
que faute, qui de soy n'est point
pardonnable, taschent à trouver
quelque satisfaction pour vaguer
ruds parmi le mōde: Ainsi me pro-
fessant à vn public, pour le moins

penſe-ſe accomplir le deuoir de ma
penitence: laquelle ne me fera point
trop grieve, ſi ie puis appercevoir
vn pauvre amant ſeulement, liſans
ces preſentes epiſtres, ſe donner telle
conſolatio que tout miſerable s'ori-
donne.

Un amant preſte ſon ſervice à ſa Dame.

L E T T R E . I I .

M Adame, ſi le malheur ne ſeuſt
point formalisé en eſtre moy
comme il a voulu faire par la rencô-
tre que ie ſey n'aguères de voſtre
preſence; ie me pouuois eſtimer
entre les heureux vn Phœnix. Parce
qu'au precedent viuat en ma liber-
té, m'entretenois au bon-plaiſir de
moy meſme. Toutefois, puis qu'il a
pleu à fortune m'appreſter tant de
deffaveur, que de me ranger ſous
voſtre puiffance par la vertu de voſ-
tre œil qui commande à tout le mō-
de, ie vous ſupply ne trouuer eſtrā-
ge, ſi ne me pouuāt maiſtriſer, ie ſuis
forcé vous adreſſer ceſte lettre, nō

sous attente de quelque bien que je
puisse espérer en vous (ne l'ayât en-
cores mérité) mais seulement pour
trouver quelque allégeance à l'ex-
treme douleur que j'endure: laquel-
le par industrie au rebours de mon
intention s'accroistra d'avantage.
D'autant que desirant, vous donner
à entendre le mal, que pour l'amour
de vous ie supporte, ie fais contrainct
me masquer sous une lettre: & res-
sembler ceux qui pour descouvrir
leurs passions, se couvrent néanmoins
le visage: Ainsi ne m'osant présenter
deuant vostre face, pour la crainte
de celle lueur qui offusque mes es-
pris, ay pris sans plus hardiesse de
vous écrire ce mot: & l'écrire en
celle sorte, que par la teneur de ma
lettre, ne descouvrirez qui ie suis,
ains seulement recognoître une de-
vote affection, prête à vous faire
sacrifice: que ie vous supplie accep-
ter, & remarquer en vous mesmes
qu'en tant de serveurs, lesquels

nature à façonner au mode de vos beaux traits, ne s'en rencôtrera aucun qui vienne au parangon de celui, qui ne s'osant manifester par la lettre, & moins encore par parole, se donnera à vous si bien à cognoître par effect, qu'en receurez telles satisfactions, que non seulement les presens mais la posterité en bairra: qui luy fera recompense de ceste estrange fortune, que vostre beauté luy pourchasse. Et ce pendant. Madame, ie vous prie recevoir un cteur enchaîné sous ceste lettre, lequel vous est & à present dédié & encor vous estoit cōsacré deuant le temps de la naissance.

Supplication de l'Amant à sa Dame.

EPISTRE III.

Sil yne chose bien affectée nous doit causer mescontentement, pour ne sortir tel effect que nous desirons: à vostre aduis, Madame, sur ie point occasion de fâcherie dernierement, lors qu'est en vostre

logis: & avec bien bonne deuotion de vous communiquer quelque affaire, ie n'eus myen d'auoir part à voz bons propos. Vrayement i'eusse volontiers adoncques souhaitté (bié que cōtre le deuoir de ma conscience) & encōres souhaiterois quelque rephique de maladie à vostre seür, pour m'estre comme dernièrement honneste couuerture de vous veoit, Ce neātmoins en ce défaut ie me suis deliberé y satisfaire par lettre, laquelle ie vous prie estimer au lieu de la presēce, & comme vraye messagere du cœur. Et ce pendant aduiser s'il y a chose ou il vous plaise m'employer qui ce fassât estimer se beatifier par merites, au paradis de voz graces. Duquel encor que par seruices la porte me fust interdite, si y penseray-ie auoir part, par la grande ardeur de la foy que i'ay en vostre debonnaireté. A laquelle, Madame, ie me recomande d'un cœur qui vo^{us} est du tout voué.

Complaintes de l'Amant à sa Dame.

EPISTRE III.

JE m'esbatois dernièrement avec
 quelques miens amis, & estoit
 mon esbattel, qu'apres vne longue
 suite du ieu, ie trouuay que cest es-
 bat tournoit en ma grãde perte. En
 facon qu'apres auoir employé tous
 mes cinq sens de nature (comme on
 dit) ie n'ay peu ce neãtmoins trou-
 uer en moy aucũ moyen de recouf-
 se. Quand soudain remettant en
 ma memoire vostre grande beauté,
 vrayez ie vous supplie, Madame,
 quels miracles exercez en moy)
 toutes les fois que i'inuoqueray
 vostre nom (vostre nom pourtant
 couuert, & celuy sous lequel i'adore
 vostre diuinité) autant de fois ren-
 contray-ie le hazard de la fortune
 s'encliner en ma faueur. Mais quoy;
 telle fut l'issuë du ieu que gaignant
 sous vostre protection, ie me senty
 si perdu, que depuis ce temps ne
 m'est demeuré espoir ou enuie de

jamais m'y retrouue. que di-istou-
tes fois perdu, si ie me retrouue en
vous, Dame, qui d'un meisme trait
m'auez perdu & gaigné, si enco-
res pour ce coup, le son de mon
bruis & clameur peut pénétrer en
voz oreilles, pour Dieu ne permet-
tez, perdre celuy, en la perte du-
quel ne pouuez brinner autre chose
que repentance à l'aduenir: quand
apres longues prieres & instances
reconoistrez pour tout profit de
vostre gain, auoir sans plus desar-
royé & mis en fuite l'un de vos mei-
leurs seruiteurs.

FIN.

